

le monde des

artisans

mars/avril 2020 • 1,50 €
Bimestriel #135

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// VENDÉE

PAYS DE LA LOIRE



... toujours à vos côtés.

Suivez-nous sur



CMARPD



@cmarPDL



CMA PDL

Abonnez-vous à notre newsletter sur
artisanatpaysdelaloire.fr

08 ACTUALITÉS
Secours d'urgence
du département

21 ACTUALITÉS
Poursuivre la formation
et le recrutement pour
les années à venir

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent qui a et qui aura d'importantes conséquences sur notre économie, mais aussi, plus largement, sur notre manière de vivre.

Tout au long de ces semaines, les collaborateurs et les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat se sont mobilisés auprès des entreprises artisanales pour les accompagner, les aider, les soutenir, les conseiller, les écouter... Jamais le lien et la communication entre nous n'auront été si essentiels. Nous savons que la crise n'est pas terminée, mais l'activité reprend peu à peu avec de nouvelles règles, normes, contraintes, habitudes... Aujourd'hui, c'est de la préservation de notre modèle économique et social et de notre avenir dont il s'agit. La CMA poursuit son engagement pour défendre les artisans et porter leur voix à tous les niveaux : collectivités locales, parlementaires et Gouvernement. Cette période de crise a fait naître de formidables solidarités et de véritables innovations. Elle a aussi rappelé combien l'économie de proximité est essentielle à notre société et a, dans certains cas, bénéficié d'un regain d'intérêt qui sera à prolonger. C'est dans cette optique que les CMA ont lancé l'opération Tous avec nos artisans. Présente dans la presse et sur les réseaux sociaux, nous avons souhaité relayer cette campagne en vous joignant un autocollant à ce magazine. En l'apposant sur votre vitrine ou votre véhicule, vous porterez haut les couleurs de l'artisanat et défendrez une certaine conception de notre économie. Vous pouvez plus que jamais compter sur notre engagement !

Joël Fourny

Président de la CMAR
des Pays de la Loire

Daniel Laidin

Président de la Délégation Vendée

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



@CMARPD



@CMARPD



ACCUEIL85@ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



ACTUALITÉS 04

Une coiffeuse à l'heure
du confinement

Secours d'urgence
du département

L'Urma mobilisée
pour la rentrée 2020-2021

Poursuivre la formation
et le recrutement pour
les années à venir

Portrait d'un artisan maçon

PRATIQUE 24

Cours à distance pour
les stagiaires de l'ADEA

Tribunal judiciaire, un nouveau
guichet unique

Loi de finances: du changement

10 EN PAYS DE LA LOIRE Actualités régionales

pour les TPE

Sept clés pour réussir
votre référencement local

Banc d'essai : le test de Guillaume

REGARDS 32

Métiers: sous-traitants pour
l'industrie et artisans taxi

Heur'Tech - Artisan campanaire:
kyrielle de clochers

Trait d'union: cumul,
mode d'emploi

Opinion: Natacha Polony

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés de la Vendée. Ce numéro comprend un adhésif Tous avec nos artisans diffusé à l'ensemble des abonnés des Pays de la Loire.

Le Monde des artisans n°135 - mars/avril 2020 - Édition de la Vendée - Président du comité de rédaction des pages locales: Daniel Laidin - Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée - **Éditeur délégué:** Stéphane Schmitt - **Rédaction:** ATC, port. : 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com - **Ont collaboré à ce numéro:** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Christelle Fénéon, Samira Hamiche, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle, Laetitia Muller), Magali Santulli, Sylvain Guillaume - **Secrétariat de rédaction:** Pixel6TM - **Publicité:** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris - Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquiere@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedric.jonquiere@orange.fr - **Photographies:** Pixel6TM, crédits photos pages départementales : cma 85 - **Promotion diffusion:** Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter - **Conception éditoriale et graphique:** Pixel6TM, Tél. 03 87 69 18 01 - **Fabrication:** Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18) - **Éditeur:** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. **PDG et directeur de la publication:** François Grandier - **N° commission paritaire:** 0321 T 86957 - **ISSN:** 1271-3074 - **Dépôt légal:** à parution - **Impression:** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes - 88000 Épinal.



BERNARD STALTER

Président de CMA France



« Je suis les instructions et je reste chez moi. Je continue à travailler en contact avec mes équipes de Paris, du Grand-Est et d'Alsace pour poursuivre le combat pour et avec les artisans », insistait le 20 mars dernier encore Bernard Stalter dans un post Facebook, faisant part à la fois de sa contamination au coronavirus et de sa détermination intacte à accompagner les artisans. Cet infatigable défenseur de l'artisanat est décédé le lundi de Pâques.

Coiffeur passionné et passionnant

Bernard Stalter n'a jamais cessé de manier les ciseaux dans son salon où, malgré ses multiples responsabilités, il exerçait aussi souvent que possible.

C'est de cette passion pour la coiffure, discipline qu'il a débutée en tant qu'apprenti à 14 ans, qu'il a fondé une carrière d'entrepreneur et de défenseur des métiers de « la première entreprise de France », qui lui était si chère.

D'un premier salon ouvert en 1993, il a construit une affaire familiale en Alsace de trois établissements. Il y a formé pas moins de 70 apprentis, dont Benjamin son fils. Lui-même lauréat de plusieurs concours de coiffure, il a repris le flambeau.

Élu engagé sur le terrain

Présent auprès des professionnels, il a mené de grands combats pour défendre le rôle, considérer la place de l'artisanat dans l'économie nationale et faire reconnaître l'excellence de l'apprentissage comme une voie de réussite professionnelle.

Année après année, il s'est employé avec ténacité à porter jusqu'aux plus hautes sphères de l'État ses combats pour la valorisation des métiers, de ses femmes et de ses hommes qui les font vivre chaque jour, le renforcement de l'apprentissage et, plus récemment, le sauvetage des entreprises artisanales violemment touchées par la crise sanitaire et économique actuelle. Ses multiples engagements, endossés avec un ferveur inaltérable et un sens aigu de la fraternité, lui ont valu ces derniers jours d'innombrables témoignages d'amitié postés sur les réseaux sociaux, jusqu'à la présidence de la République.

Un homme très apprécié de tous

Avec ses impressionnantes moustaches blanches, son regard tantôt profond, souvent malicieux, il avait fait de son pragmatisme, de son franc-parler et de son dynamisme, sa marque de fabrique.

Il s'est battu jusqu'au bout. Fidèle à son tempérament. Toute la famille de l'artisanat est en deuil et s'associe à la douleur de sa famille, de ses proches et de ses équipes.





Joël Fourny - CMA Pays de la Loire

« Je voulais rendre hommage à Bernard Stalter en rappelant qu'il a été très engagé dans la défense de l'artisanat, au travers de sa profession de coiffeur, et plus largement de l'ensemble des métiers de notre secteur. Il était l'homme de tous les combats pour défendre et valoriser nos activités et nos métiers. C'était un battant qui a beaucoup apporté dans l'élaboration des textes de lois portés par le Gouvernement, à titre d'exemple la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la loi Pacte. »

« Nous avons perdu un grand président, dont je n'oublierai jamais toute l'énergie et la force qu'il a déployées dans ses engagements. En tant que président de CMA France, il était un défenseur inlassable de notre secteur. Je garderai en mémoire le souvenir d'un ami, qui s'est beaucoup investi pour les autres. Nous resterons fidèles à ses valeurs et nous poursuivrons ses actions. »



Philippe Bely - CMA Loire-Atlantique

« Bernard Stalter, notre chef de file, nous laisse un héritage d'investissements, de communication et d'humanité. On se doit de poursuivre son combat pour l'ensemble de l'artisanat. Au revoir Bernard, tu vas terriblement nous manquer. »



Guy Deschoolmeester - CMA Sarthe

« Je garderai le souvenir d'un homme très engagé à remplir la mission que nous lui avons confiée. Un président qui aura connu un mandat très compliqué avec toutes les réformes imposées à notre réseau ces trois dernières années. Un grand serviteur de l'État. »



Pascale Couapel - CMA Maine-et-Loire

« Bernard Stalter était LE président de tous les artisans; un président engagé, représentant tous nos ressortissants pour qui il se battait sans cesse auprès de toutes les instances. Il a su fédérer les différentes professions. Il a œuvré pour nous et nos intérêts jusqu'aux derniers jours de sa vie et il avait déjà imaginé notre avenir, l'avenir de nos métiers. Il était le pilote du bateau « Artisanat » et il en avait fixé le cap. Nous avons perdu un grand monsieur. Pour tout cela un très grand merci, président Stalter. Je souhaite que ses successeurs ainsi que les président(e)s, les élu(e)s, et tous les artisans suivions ce cap... et continuions l'action qu'il a menée avec tant de dévouement pendant toutes ces années. »



Michel Gougeon - CMA Mayenne

« Bernard Stalter était un passionné qui partageait son enthousiasme et sa force de conviction pour défendre l'artisanat et ses dirigeants. Depuis 2017, il était notre voix, celle de l'artisanat national. Coiffeur de formation, il a formé 70 apprentis, ce qui lui donnait une réelle légitimité quand il défendait nos intérêts auprès des pouvoirs publics. L'homme était chaleureux, abordable, terriblement dynamique et positif. Le seul combat qui lui ait résisté tient en cinq lettres et deux chiffres, covid-19.

Le vide est immense et j'associe les artisans de la Mayenne à ma peine. »



Daniel Laidin - CMA Vendée

Le président de CMA France nous a quittés mi-avril. Son départ soudain laisse un grand vide dans le monde de l'artisanat. Depuis 2016, je le côtoyais régulièrement. Je me souviendrai de lui comme un homme de conviction et d'action. Toujours à l'écoute et avec beaucoup d'humilité, il aimait recueillir notre avis sur les sujets importants et en particulier sur la formation, en ce qui me concerne. Au revoir, président, et merci.



Une coiffeuse à l'heure du confinement

PORTRAIT D'ARTISAN. À 52 ans, Chantal Goichon est coiffeuse depuis 35 ans et élue à la CMA Vendée. Il y a 15 ans, elle a créé Formes & Couleurs, son salon situé rue Jacques Cartier, à La Roche-sur-Yon. Elle y emploie une salariée, une apprentie et une pré-apprentie.

Votre salon a été fermé le 14 mars. Comment vivez-vous ce confinement ?

Dès la fermeture, j'ai contacté tous mes clients ayant pris des rendez-vous sur les semaines à venir. Ils ont globalement bien réagi. J'ai aussi relayé l'information sur la page Facebook du salon. J'ai décidé de positiver et de mettre à profit le confinement pour me reposer. L'important, c'est la santé ainsi que la sécurité de mes collaboratrices et de mes clients.

Avez-vous pu solliciter des aides ?

Je suis éligible au fonds de solidarité pour mars, pour avril, et sûrement pour mai. Le chômage partiel pour mes salariées a été versé par l'État après une vingtaine de jours. J'ai aussi demandé l'aide de l'Urssaf et un prêt garanti par l'État afin d'avoir un fonds de trésorerie suffisant pour redémarrer.

L'annonce d'un déconfinement au 11 mai a été un soulagement pour beaucoup. Comment avez-vous réagi ?

Au bout de trois semaines de confinement, l'annonce de Monsieur Macron nous a donné une échéance ! Depuis, j'anticipe la reprise et je me projette. En attendant la fiche sanitaire de mon OP, je réfléchis aux mesures à mettre en place dans le salon pour la réouverture. La sécurité avant tout.

Comment préparez-vous cette reprise ?

Les tenues des filles seront lavées tous les jours à 60 °C. Les gants, les masques et les visières seront obligatoires. Un accueil sera prévu à l'extérieur pour les clients avec des chaises pour patienter et du gel hydroalcoolique à disposition. Pas plus de trois clients dans le salon. Un sens gira-

toire évitera à tous de se croiser. Chaque client s'équipera avec un peignoir jetable, une serviette et un masque. Les postes de travail et le matériel seront désinfectés après son passage. Le rythme et le temps de travail seront adaptés. Enfin, je compte sur la mise en place du paiement sans contact à hauteur de 50 €, afin de limiter la manipulation du TPE.

Avez-vous gardé contact avec votre clientèle pendant le confinement ?

Oui. J'ai reçu des messages de sympathie mais aussi de soutien spontanés et désintéressés qui m'ont touchée. Sur la page Facebook du salon, j'ai invité les clients à me contacter en cas de besoin. Je reçois de nombreux appels par jour pour des rendez-vous après le déconfinement. Beaucoup prennent des nouvelles. Mon salon est un salon familial. Je fais partie de la vie de mes clients, comme ils font partie de la mienne.

En tant que professionnelle engagée, avez-vous participé à la mise en place d'actions de soutien ?

Je suis vice-présidente de l'Unec (Union des entreprises de coiffure) Vendée. Le syndicat est inquiet pour certaines entreprises en difficulté. Pour soutenir les professionnels, une plateforme proposant à ses adhérents gel hydroalcoolique, masques et visières fabriqués en local au tarif d'achat a été créée. Les stocks ont été vendus en deux jours.

Malgré la situation, y a-t-il du positif dans cette épreuve ?

Le confinement a intensifié la relation avec ma clientèle. Il y a un soutien croissant aux commerces de proximité, plus de solidarité et d'entraide.

**VOUS SOUHAITEZ
MIEUX CONNAÎTRE
VOS CLIENTS ET
LEURS HABITUDES D'ACHAT ?**



Avec notre solution innovante **FID PRO**,
la carte bancaire de vos clients devient
leur carte de fidélité*.

GRAND OUEST 
BANQUE POPULAIRE

la réussite est en vous

*Solution permettant à un commerçant la gestion d'un programme de fidélisation pour ses clients acceptant d'y adhérer.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédits photos : Shutterstock

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



**Le magazine de
référence de l'artisanat**



Secours d'urgence du département

COVID-19. Le conseil départemental de la Vendée a lancé au mois de mars un fonds d'aide pour les artisans, les commerçants et les indépendants du tourisme. La chambre de métiers et de l'artisanat Vendée accompagne les artisans dans cette démarche depuis le 6 avril.

Face à la crise sanitaire que traverse notre pays, le conseil départemental de la Vendée a mis en place un « secours d'urgence » au bénéfice des chefs d'entreprise de cinq salariés au plus, dans l'incapacité de prélever sur le mois précédant un revenu supérieur à 500 €, et de répondre aux besoins essentiels de leur foyer. Cette mesure est maintenue au titre des mois d'avril, de mai et de juin.

L'aide peut s'élever à 800 € maximum et est variable selon divers critères (composition du ménage par exemple).

Les conditions d'éligibilité

→ Avoir la qualité de dirigeant d'une entreprise de cinq salariés au plus inscrite au répertoire des métiers et/ou du

registre du commerce et des sociétés; désormais, tous les chefs d'entreprise peuvent bénéficier de la mesure, qu'ils soient non-salariés ou assimilés salariés (ex. : président de SAS ou gérant minoritaire de SARL).

→ En situation de création, avoir démarré l'activité au plus tard le 31 octobre 2019 et avoir son siège social en Vendée. En situation de reprise, le critère d'antériorité n'est plus requis.

Par ailleurs, le bénéficiaire devra attester sur l'honneur :

- qu'il vit de son activité (il ne s'agit pas d'une activité accessoire ou complémentaire);
- qu'il n'est pas bénéficiaire des minimas sociaux;
- que le revenu de son activité sur le

mois de référence a été inférieur ou égal à 500 €;

→ que l'ensemble des revenus du ménage n'est pas supérieur à 500 € par membre de ce même ménage. Au 22 avril, environ 1400 demandes ont été déposées auprès des structures en charge de l'étude des dossiers, dont environ 450 auprès de la seule chambre de métiers et de l'artisanat. Les demandes enregistrent dans près de 85 % une réponse positive.

POUR SOLLICITER CETTE AIDE AU TITRE DU MOIS D'AVRIL ET DES MOIS SUIVANTS, il convient d'instruire un questionnaire simple. À cette fin, il vous faut prendre contact avec votre chambre de métiers qui vous orientera sur une procédure qui nécessitera moins de 15 minutes. 0251443520 entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr

#COVID-19 « Secours d'urgence »
du Conseil départemental de la Vendée



LA CMA VENDÉE vous accompagne
Cliquez sur le bandeau pour consulter les conditions d'éligibilité

Service aux entreprises : 02 51 44 35 20
entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr





**En 2 jours,
Thomas
a appris à
gérer son
entreprise
pour les 5
prochaines
années.**

Parce que chaque artisan a des besoins particuliers,
découvrez les formations sur-mesure du Parcours
Créateur dans votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
Retrouvez plus d'informations sur artisanat.fr



Le projet a bénéficié de l'aide globale
de l'Union européenne et est financé par le
Fonds social européen dans le cadre
du programme opérationnel régional
Ardennes et Wallonie 2014-2020.



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

TOUS MOBILISÉS

La CMA Pays de la Loire est à vos côtés depuis le 16 mars dernier et vous accompagne au quotidien.



Notre pays a traversé et traverse encore une épreuve liée à une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte, la CMA Pays de la Loire a confirmé sa mission d'aide et d'appui aux artisans et à leurs collaborateurs pour faire face à vos urgences, sur chacun des départements. Afin d'assurer un soutien permanent aux dirigeants d'entreprises artisanales, nos agents ont pu rester mobilisés par le biais du télétravail. Le service aux entreprises a ainsi répondu à plus de 6500 sollicitations téléphoniques et mails pour vous accompagner et répondre à vos questions.

L'objectif est et reste double :

- répondre en temps réel aux demandes ;
- orienter vers les dispositifs mis en place par l'État (chômage partiel, report des paiements de charges...) et les collectivités territoriales (fonds d'aides...).

Pour leur part, les élus de la CMA Pays de la Loire sont restés au contact des agents mais aussi des organisations professionnelles pour mettre en place la meilleure stratégie possible de sortie de crise.

Une sortie de crise accompagnée

Depuis mi-avril, nos équipes inversent le processus. En effet, nos agents contactent directement les entreprises afin de faire le point et apporter des réponses aux diverses problématiques rencontrées.

EN QUELQUES CHIFFRES

→ **6500** appels téléphoniques et mails traités en mars-avril

→ **80 %** des appels pour les secteurs du bâtiment (39,9 %) et des services (39,6 %)

→ **20 %** pour les secteurs de l'alimentation et de la production

→ Thématiques des appels :

- Fonds de solidarité et aides diverses : **76 %**
- Apprentissage : **2,4 %**
- Chômage partiel : **4 %**
- Autres : **17,6 %** (extrait Kbis, carte professionnelle, reprise d'activité, relations sociales dans l'entreprise...)

Aujourd'hui, nos coordonnées restent inchangées. Vous pouvez nous contacter en consultant la liste ci-dessous, établie par département :

44 - LOIRE-ATLANTIQUE

→ Service aux entreprises :

entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr
0251138322

→ Service Formalités Juridiques :

cfe44@artisanatpaysdelaloire.fr

49 - MAINE-ET-LOIRE

→ Service aux entreprises 49 :

entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr
02 41 22 61 04

→ Service formalités juridiques :

cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr

53 - MAYENNE

→ Service aux entreprises 53 :

entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr
02 43 49 88 72

→ Service formalités juridiques :

cfe53@artisanatpaysdelaloire.fr

72 - SARTHE

→ Service aux entreprises 72 :

entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr
02 43 74 53 61 ou 62

→ Service Formalités Juridiques :

cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr

85 - VENDÉE

→ Service aux entreprises 85 :

entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr
02 51 44 35 00

→ Service Formalités Juridiques :

cfe85@artisanatpaysdelaloire.fr



la **CMA mobilisée...**

... toujours à vos côtés.

Suivez-nous sur



CMARPD



@cmarPDL



CMA PDL

Abonnez-vous à notre newsletter sur
artisanatpaysdelaloire.fr



ZORANDIMTS/ADOBE STOCK

LES MESURES PRISES EN SOUTIEN DES ENTREPRISES

PAR L'ÉTAT...

Toutes les aides et les dispositions d'accompagnement sont accessibles aux entreprises, sous certaines conditions : pays-de-la-loire.directe.gouv.fr Parmi elles...

Les prêts garantis par l'État

L'État, la Fédération bancaire française et Bpifrance mettent en place ce dispositif inédit et ouvert aux entreprises et aux professionnels quels que soient leur taille, leur activité et leur statut juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association...). Objectif national : garantir jusqu'à 90 % des nouveaux prêts pour un montant de de 300 milliards d'euros de prêts ainsi accordés.

L'aide exceptionnelle jusqu'à 1250 € financée par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants – CPSTI-

Pour qui ? Tous les artisans et les commerçants en activité au 15 mars 2020 et immatriculés avant le 1^{er} janvier 2019.

Combien ? L'aide correspondra au montant des cotisations de retraite complémentaire versées sur la base des revenus 2018 et pourra aller jusqu'à 1250 €.

Comment ? Versée automatiquement par les Urssaf, elle ne nécessitera aucune démarche des travailleurs indépendants concernés. Le montant de cette aide sera exonéré d'impôt sur le revenu ainsi que des cotisations et contributions sociales.

PAR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE...

Le fonds de solidarité national abondé par la Région : jusqu'à 5 000 € d'aides complémentaires pour les petites entreprises

La Région se mobilise et abonde le fonds de solidarité national à hauteur de 25 millions d'euros. Objectif : accompagner toutes les entreprises en difficulté, et notamment les plus fragiles, pour les aider à traverser cette crise sans précédent.



Le fonds territorial résilience créé par la Région des Pays de la Loire
Montant : 32 millions d'euros.

Financeurs : les collectivités du territoire (Départements, Métropoles,

Agglomérations, EPCI).

Pour qui ? Les entreprises non éligibles au fonds de solidarité national bénéficieront d'une avance remboursable (sans condition bancaire, avec un différé d'un an et plus en cas de difficultés), dont le montant varie selon le CA annuel :

- 3 500 € pour un CA annuel supérieur à 50 000 € ;
- 6 500 € pour un CA annuel de 50 000 à 100 000 € ;
- 10 000 € pour un CA annuel de 100 000 à 1 million d'euros.



www.resilience-paysdelaloire.fr

ET CELLES DÉVELOPPÉES PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS...

Pour toutes les aides aux entreprises actées par les collectivités sur les cinq départements, les agents des Services aux Entreprises se tiennent à votre disposition.

Gestes barrières et équipements POST-DÉCONFINEMENT

LES RÉFLEXES À ADOPTER. Après presque deux mois de confinement, la reprise d'activité des entreprises ne se fera pas sans contraintes. En effet, en l'absence de traitement, la prévention est déterminante pour éviter une nouvelle propagation du virus dans le pays.

Le ministère du Travail et de l'Emploi a réalisé en ce sens des fiches métiers et des guides édités par les organisations professionnelles, pour une réouverture progressive dans le respect des règles sanitaires et des bonnes pratiques métiers. Outre les préconisations particulières des branches professionnelles (ex : OPPBTP pour les entreprises du bâtiment), voici quelques consignes que chaque chef d'entreprise aura à respecter à l'avenir, en tant que responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés :

- Désigner un référent covid-19 chargé de coordonner les mesures à mettre en œuvre, d'informer et de sensibiliser les salariés.
- S'équiper :
 - Pour le personnel : fournir masques, visières de protection, gants, etc. (lavables ou à usage unique).
 - Pour les locaux : afficher les consignes sanitaires, désinfecter

régulièrement les surfaces de contact les plus usuelles, installer des parois de plexiglas pour protéger les personnels en contact avec la clientèle, mettre en place un marquage au sol pour maintenir la distanciation sociale (1 mètre minimum).

- Pour la clientèle : mettre à disposition du gel hydroalcoolique.
- Réguler et contrôler la circulation des personnes dans les locaux :
 - Limiter au maximum les réunions et les regroupements.
 - Annuler ou reporter tous les déplacements non indispensables.

RETROUVEZ LES FICHES CONSEILS MÉTIERS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL SUR LE SITE DU GOUVERNEMENT

www.travail-emploi.gouv.fr, rubrique Le Ministère en action/ Coronavirus-COVID-19

RETROUVEZ LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES DE L'OPPBTP pour les entreprises du bâtiment sur le site

www.preventionbtp.fr

AIDE PSYCHOLOGIQUE **06 49 27 52 63**

ARTISANS, BESOIN DE PARLER ?

Une cellule d'écoute et de soutien est à votre disposition depuis le 27 avril. Gratuite et confidentielle, elle a été mise en place en réponse aux difficultés rencontrées par les dirigeants d'entreprises artisanales, avec l'arrêt brutal d'activité lié au confinement imposé le 17 mars. Déjà en surcharge de travail pour la plupart, les chefs d'entreprise font désormais face à des problématiques nouvelles qu'il faut gérer dans l'urgence, et qui viennent s'ajouter à leurs préoccupations quotidiennes.

Les dirigeants ayant pu maintenir leur activité se voient imposer des conditions de sécurité sanitaire très strictes, avec du personnel absent et/ou réduit, et constatent la baisse de fréquentation de leurs établissements : un risque pour l'avenir de l'entreprise. Les autres, dont l'activité n'est pas répertoriée dans la liste des établissements autorisés à recevoir du public et à exercer, craignent aussi pour la santé économique et financière de leur entreprise. Dans les deux cas, souffrances morales, psychologiques et mentales sont le lot des dirigeants d'entreprises artisanales isolés par le contexte.

Pour ne pas rester seul face à ses angoisses, ses peurs ou ses incertitudes, il est important de parler, de s'informer et d'être accompagné. Votre sommeil est perturbé, vous souffrez d'insomnies et de réveils nocturnes ?

LA CMA PROPOSE UNE OREILLE ATTENTIVE du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, au numéro suivant : 06 49 275 263. Cet appel est gratuit et confidentiel.

Pour faciliter votre démarche, vous pouvez également demander à être recontacté(e) par notre service en remplissant le formulaire présent sur notre site internet www.artisanatpaysdelaloire.fr



DEGREZ/ADBE/STOCK



L'URMA PAYS DE LA LOIRE a investi la toile

Les centres de formation de l'Urma ont été proactifs durant la crise.

C'est la note positive qu'il faudra retenir de cette séquence. Le confinement des mois de mars, d'avril et de mai ayant pris de court tant les équipes pédagogiques que les maîtres d'apprentissage, il a fallu se réinventer.

« Une adaptation rapide de la pédagogie qui va servir l'avenir de nos centres »

En Pays de la Loire, ce sont plus de 5 000 apprentis, répartis sur six CFP qui ont réorganisé leurs séquences de travail, dans l'urgence. Les équipes des cinq centres de formation, emmenées par leurs directeurs, ont dû redoubler d'efficacité pour être à la hauteur de l'enjeu. Daniel Laidin, vice-président de la CMA Pays de la Loire en charge de la formation : « *Tout le monde a retroussé ses manches. Notre outil pédagogique avait amorcé le virage du numérique mais là, nous avons dû nous surpasser. Ce qui en ressort est très positif puisque cette adaptation rapide et forcée va servir l'avenir de nos centres, dès la reprise.* » Sur cette période de huit semaines entre mars et mai, un tiers seulement des apprentis a pu poursuivre une formation en entreprise. Pour les autres, il n'y avait donc ni cours ni séquences pratiques chez les maîtres d'apprentissage.

Pour François Thomas, chargé d'innovation, le timing s'est accéléré dès le 16 mars : « *La plateforme d'enseignement à distance Its learning a, en quelques jours, été l'alpha et l'oméga de notre action auprès des jeunes. Nous avons dû en un temps record former les enseignants avec des tutos pour le volet pédagogique.* »

Le 21 avril, 320 enseignants étaient impliqués dans le fonctionnement de 574 classes virtuelles et ce devant 1633 apprentis, devenus utilisateurs réguliers. « *La tâche la plus complexe*



a été de faire connaître aux apprentis l'existence de la plateforme. Mais ensuite, les initiatives se sont multipliées. » À l'exemple de ces professeurs qui ont appris l'art de la brioche tressée avec de la pâte à modeler sur YouTube, réalisés des challenges en boulangerie ou des quizz pédagogiques sur l'appli Learning apps...

Tutoriels en ligne, mails, SMS...

Toutefois, de nombreux apprentis n'ayant pas accès à Internet ou n'ayant pas d'ordinateur à disposition ont pu avoir accès à l'enseignement à distance grâce à des séquences de groupes WhatsApp, des envois de mails et des campagnes SMS. Par exemple, pour le seul département de la Mayenne, ce sont 9 000 SMS qui ont été envoyés aux jeunes dans le premier mois du confinement.

Formation à distance et rentrée 2020

La rentrée 2020 sera très certainement encore bouleversée par la crise

sanitaire sans précédent que nous avons vécue. « *Il va falloir compter sur le travail à distance dans les années à venir.* » Pour ce faire, François Thomas l'affirme : « *Tous les jeunes vont être formés avec le logiciel Mindview (carte mentale) durant l'année scolaire 2020/2021.* »

Un objectif : une certification de l'Urma en octobre 2020

« *Depuis plusieurs mois maintenant, les enseignants ont travaillé à la formalisation des séquences pédagogiques dans le cadre de la certification Qualiopi. Il s'agit pour nous d'avoir une banque de données avec des progressions pédagogiques bien identifiées tout en laissant à chaque professeur une liberté pédagogique. C'était un pari et nous sommes en passe de le gagner pour que nos centres de formation soient reconnus pour l'excellence de leur pédagogie, dès la rentrée 2020* » conclut François Thomas et Laure Gelin (cheffe de projet Qualiopi).

La CMA sécurise vos contrats D'APPRENTISSAGE



ENTREPRISES : libérez-vous des formalités !

Avec le Pacte simplicité, la CMA vous propose :

- une aide au recrutement;
- une rédaction et assistance pour valider et sécuriser vos contrats d'apprentissage;
- rédaction des contrats de A à Z;
- accompagnement juridique;
- calcul de la rémunération de l'apprenti médiation...

**Plus de 10 000 contrats déjà rédigés
en Pays de la Loire**

**93% des employeurs
nous font confiance**

Coût

- 65 € pour la rédaction et le suivi du contrat d'apprentissage (50 € pour 2 contrats d'apprentissage)
- 35 € pour la rédaction de l'avenant

INFOS PRATIQUES - VOS CONTACTS :

CMA 44 : apprentissage44@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 51 13 83 50
CMA 49 : apprentissage49@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 41 22 61 22
CMA 53 : apprentissage53@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 43 49 88 58
CMA 72 : apprentissage72@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 43 74 53 53
CMA 85 : apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 51 44 35 00

Notre prestation d'accompagnement, ce sont les artisans qui en parlent le mieux

HÉLÈNE BOULAND, RESTAURATRICE


« Nous avons ouvert notre restaurant La Brazzeria en 2017. Nous employons deux salariés à temps plein, une personne 25 heures/semaine. Deux apprentis ont rejoint l'équipe cette année. Les démarches de recrutement sont assez claires et vraiment simplifiées par l'édition du contrat par la CMA. Nos interlocuteurs ont su répondre à mes interrogations. Quant aux informations sur les démarches à effectuer, les conseils sur la réglementation, les salaires... ils sont à la hauteur de mes attentes. Des améliorations à apporter ? Je ne vois pas ! Ma principale difficulté a été de trouver des postulants pour les places d'apprentissage que je proposais. »

LISABETH RICHARD, ÉPOUSE DU DIRIGEANT, EMMANUEL RICHARD TRA-C ATLANTIQUE - CHAUDRONNIER POLISSEUR

« Nous travaillons pour des secteurs très diversifiés : aérospatial, médical, nucléaire, défense, agroalimentaire. Nous aimons transmettre notre savoir-faire ! Nos apprentis sont bien souvent des jeunes que nous avons eus en stage, et qui souhaitent s'épanouir et apprendre un métier afin d'évoluer. C'est important d'avoir la CMA pour la mise en place des contrats. Lors de leur réalisation, je suis rassurée et très bien accompagnée. Ce ressenti est surtout lié à une présence humaine. Je ne suis pas seule face à un écran. Les échanges sont constructifs. Tout se passe en lien direct pour obtenir les informations sur les réglementations. Je souhaite vraiment garder cet accompagnement ! »

PACK COMMERCIAL

2 jours
210 €



Objectifs

- Analyser son positionnement sur le marché pour se démarquer de ses concurrents et gagner de nouveaux clients
- Choisir des actions commerciales adaptées et s'approprier des outils de communication pour booster ses ventes
- Choisir le meilleur circuit de distribution et appréhender les différentes possibilités du Web

L'Europe s'engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de développement et d'inclusion 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK GESTION

3 jours
315 €



Objectifs


- Choisir le bon statut et appréhender les incidences fiscales, sociales et financières de son choix
- Comprendre les mécanismes financiers de base et connaître les points clés d'une étude de faisabilité d'un projet d'installation
- Vérifier la viabilité économique et financière de son entreprise, bâtir un plan de financement
- Mettre en place une organisation administrative et comptable efficace

L'Europe s'engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de développement et d'inclusion 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK LES ESSENTIELS

2 jours
210 €



Objectifs

- Choisir le bon statut et appréhender les incidences fiscales, sociales et financières de son choix
- Comprendre les mécanismes financiers de base et connaître les points clés d'une étude de faisabilité d'un projet d'installation
- Vérifier la viabilité économique et financière de son entreprise
- Appréhender les obligations fiscales et sociales de son entreprise
- Préparer ses démarches et son dossier d'immatriculation

L'Europe s'engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de développement et d'inclusion 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK MICRO

2 jours
140 €



Objectifs

- Repérer les spécificités du régime micro
- Gérer et organiser sa micro-entreprise au quotidien
- Préparer simplement les démarches et son dossier d'immatriculation

Pour tout porteur de projet de **micro-entreprise**

L'Europe s'engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de développement et d'inclusion 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

Formule « commercial »

Votre entreprise était fermée pendant la crise ou vous avez été confronté à des sollicitations différentes de vos clients depuis le début du confinement ? Vous vous interrogez sur quelle stratégie suivre ou comment retisser les liens avec vos clients ? Nous vous proposons :

- ➔ Un diagnostic simple de votre positionnement commercial.
- ➔ Un accompagnement sur un thème au choix.

Formule « ressources humaines »

Comment redémarrer votre entreprise suite à l'arrêt total ou partiel de l'activité, quelle organisation

mettre en place avec les salariés ? Comment intégrer les gestes barrières au quotidien avec les salariés ?

Si vous vous posez ces questions, nous vous proposons :

- ➔ Un diagnostic simple sur la gestion et la relation avec vos salariés.
- ➔ Un accompagnement sur un thème au choix.

L'artisanat, moteur DE LA RELANCE économique

« **D**epuis le début de la crise, élus et collaborateurs, travaillons en concertation avec nos partenaires pour éviter les défaillances irréversibles de nos entreprises. De l'État et de la Région, nous avons obtenu des aides importantes et des engagements de la part des banques, des assureurs et des bailleurs pour soulager les difficultés de trésorerie. Des améliorations sont encore à apporter. Au-delà du plan de sauvetage mis en œuvre, il convient de poursuivre efficacement la sortie de crise. Le rebond économique du pays devra s'appuyer sur toutes les forces : celles de l'État et celles de l'artisanat, écoresponsable et citoyen, qui auront indéniablement un rôle majeur à tenir. Il faudra également compter sur les actes de nos concitoyens. Nos valeurs sont vos valeurs... Sachons collectivement profiter de cet élan ! Toutes ces initiatives d'entreprises, d'indépendants et de particuliers qui ont œuvré, tant pour apporter des denrées alimentaires ou des protections aux soignants, pour soutenir les plus fragiles et les plus démunis... De cette période exceptionnelle, les Français ont tiré certains enseignements. Ils s'accordent à dire qu'il faut réinventer notre modèle de société et consommer autrement. Tous, comme nous, prônent la proximité, l'emploi local, la qualité du "fabriqué en France". Sensibiliser le grand public à l'achat responsable et proposer à chacun de montrer son engagement a été notre cap durant tout le confinement... » Joël Fourny

#TOUSAVECNOSARTISANS

Un grand élan de solidarité en soutien aux artisans à partager et revendiquer !

MES RÉSOLUTIONS !
JE SOUTIENS MON ARTISAN
QUI EST OUVERT
JE SOUTIENS MON ARTISAN
QUI VA ROUVRI



COMMENT ÇA MARCHE ?



1
Vous commandez un bon d'achat dans le commerce de votre choix



2
Nous versons l'argent au commerçant dès maintenant



3
Vous profitez de votre achat toute l'année dès la fin du confinement

QUELQUES CHIFFRES DEPUIS LE 23 MARS



6 000 commerces inscrits



1 500 000 € en bons d'achat



30 000 commandes

« Nous aimons et soutenons le commerce de proximité indépendant pour son authenticité qui fait l'âme des villes, sa contribution à l'économie locale, son empreinte écologique qui fait du bien à la planète et son côté humain qui favorise le lien social. »
soutien-commerçants-artisans.fr

Vous le savez bien, comme d'autres professionnels, vous avez été en première ligne face à la pandémie covid-19 pour nous nourrir, assurer notre sécurité, nous dépanner ou tout simplement nous faire plaisir et ce, avec tout le respect des consignes sanitaires. Pour que l'impact de cette crise sans précédent puisse être limité, la CMA a souhaité s'associer à la plateforme Petitscommerces. Le 23 mars, le site soutien-commerçants-artisans.fr a été lancé pour aider les petits com-

merçants et artisans locaux à surmonter la crise liée au coronavirus. Professionnels, si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez toujours :
→ vous référez sur soutien-commerçants-artisans.fr ;
→ proposer des bons d'achat à vos clients utilisables, dès votre réouverture et jusqu'au 31 décembre 2020 ;
→ recevoir de la trésorerie immédiatement sans aucune commission. Dès le paiement. À vous, clients écoresponsables...

RECYCLER
LES PAPIERS,
C'EST DE PLUS
EN PLUS



EN 2018, 1,3 MILLION DE TONNES
DE PAPIERS ONT ÉTÉ RECYCLÉES.
JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS,
ENVELOPPES, BLOCS NOTES, CALEPINS...
NOUS POUVONS TOUS LEUR DONNER
UNE NOUVELLE VIE, EN LES DÉPOSANT
DANS LE BAC DE TRI.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RECYCLAGE
SUR TRIERCESTDONNER.FR

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

L'Urma mobilisée pour la rentrée 2020-2021

Mettre en relation les jeunes et les entreprises malgré le confinement.

Dans ce contexte inédit de confinement, l'Urma Vendée a dû adapter sa méthode de travail pour mettre en relation à distance les jeunes en recherche de maîtres d'apprentissage et les entreprises en besoin d'apprentis.

Afin d'anticiper les besoins de chacun pour la rentrée prochaine, l'équipe a mis en place des fiches conseils à destination de ces deux publics : une fiche pour aider les

jeunes à réaliser leur CV en vidéo, et une fiche pour guider les chefs d'entreprise dans la présentation de leur activité et de leur savoir-faire en vidéo.

Une réflexion est également en cours sur la mise en place prochaine d'un alternance-dating et de journées portes ouvertes virtuelles, qui permettront de découvrir les locaux et les formations proposées, mais aussi d'échanger avec les enseignants à distance.

LES CONSEILLÈRES JEUNES ADULTES-ENTREPRISES DE L'URMA

À l'Urma Vendée, une équipe de trois CJAE accompagnent et conseillent les jeunes ainsi que les chefs d'entreprise dans leurs projets : vous recherchez une formation par alternance et/ou un maître d'apprentissage ? Vous êtes chef d'entreprise et vous avez besoin de recruter un apprenti ou un stagiaire en formation professionnelle continue ? N'hésitez pas à les contacter, elles ont chacune leur spécialité !

Hélène, Audrey et Amélie ont des missions diverses, et s'adressent principalement à deux publics : les jeunes et les chefs d'entreprise.

Auprès des entreprises :

- mise en place d'actions de sensibilisation auprès des entreprises;
- identifier leurs besoins en com-

pétences, développer le recours à l'apprentissage et définir les profils souhaités par l'employeur, les accompagner dans la signature des contrats;

- entretenir et développer un réseau d'entreprises partenaires;
- informer sur l'apprentissage et sur les conditions d'embauche des apprentis;
- présenter ou rappeler les différentes mesures incitatives régionales à l'embauche d'apprentis;
- favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande de contrat d'apprentissage.

Auprès des jeunes :

- informer les jeunes et les familles sur les différents aspects de l'apprentissage;
- aider les jeunes dans leur recherche d'entreprise;
- guider les candidats dans la réa-

lisation d'outils et leur organisation pour postuler (CV, CV vidéo, tableau de suivi...);

- entretiens individuels (par téléphone en période de confinement);
- rôle de médiation entre les jeunes et les entreprises.

Missions de promotion et de communication :

- proposer et organiser des actions de promotion de l'apprentissage;
- informer les différents prescripteurs (enseignants, Missions locales, Pôle emploi);
- concevoir et rédiger des supports d'information sur l'apprentissage;
- informer de manière globale sur l'apprentissage.



▲ **Amélie Guilbaud**
secteur mécanique
06 42 06 06 83



▲ **Audrey Birocheau**
secteur vente/coiffure



▲ **Hélène Lecomte**
secteur alimentation
06 80 98 91 19

Nouvelle offre de formation pour la rentrée 2020-2021

Pour la rentrée 2020-2021, l'Urma Vendée proposera désormais les formations suivantes :

- BTS professions immobilières
- CAP esthétique sur un an
 - BM coiffure
 - BP charcutier
- Bac pro maintenance de matériels option espaces verts accessible depuis la seconde.



Révéler votre **talent**,
c'est notre **métier**.

Poursuivre la formation et le recrutement POUR LES ANNÉES À VENIR

APPRENTISSAGE. Avec le confinement et la fermeture de nombreuses entreprises, beaucoup d'apprentis ont été mis au chômage partiel. Si les 1450 jeunes de l'Urma Vendée continuent de recevoir cours et travaux à distance, on craint des difficultés de reprise de l'apprentissage à la rentrée 2020.



« Nos inquiétudes portent surtout sur les effectifs, explique Daniel Laidin, président de la CMA Vendée au micro de RCF Radio le 17 mars, puisqu'aujourd'hui on sait que c'est de février à juin-juillet que les jeunes prennent contact avec les entreprises. Ces contacts ne sont plus possibles depuis mars, donc les jeunes ne peuvent pas rencontrer leurs futurs employeurs pour un contrat d'apprentissage. De plus, nous n'avons plus la possibilité de joindre les jeunes par les collègues, et on sait que les troisièmes sont le plus important vivier de nos futurs apprentis. Cela nous fait penser que le nombre d'apprentis pourrait baisser au regard des chiffres de la rentrée 2019. Nous devons faire comprendre aux employeurs la nécessité de poursuivre l'effort de formation afin d'éviter la pénurie de main-d'œuvre. »

Daniel Laidin a alerté le préfet de la Vendée sur ces difficultés. Il demande une campagne de communication soutenue par l'État pour inciter entreprises et jeunes à aller vers les métiers de l'artisanat.

Des disparités selon les secteurs

Les préoccupations sur la rentrée 2020 varient selon les métiers. Dans l'unité tertiaire-coiffure, par rapport à 2019, la tendance est à la baisse. Côté coiffure, on estime pourtant que la reprise sera rapide après le déconfinement, car le métier attire les jeunes, et la demande de rendez-vous auprès des salons explose. Pour la partie vente, les employeurs sont souvent tardifs dans leur décision de recruter. En BTS, l'Urma proposera à la rentrée des contrats de professionnalisation avec des cours le mercredi et jeudi de chaque semaine.

Pour la partie mécanique, on s'inquiète aussi. C'est moins le cas pour l'alimentation, malgré des différences entre la boucherie-charcuterie-traiteur plus à la peine et la boulangerie-pâtisserie qui fonctionne bien.

Les besoins des entreprises en apprentis seront plus tar-

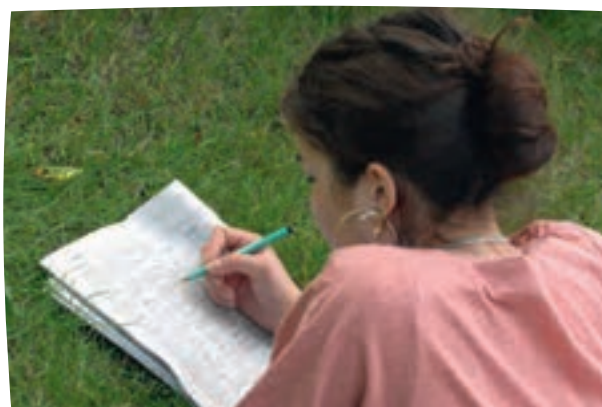
difs. Des recrutements tout au long de l'année scolaire, comme le permet la loi, sont à envisager. L'Urma devra s'adapter. La formation à distance peut être une solution au-delà de la période particulière de confinement actuelle.

L'équipe pédagogique mobilisée

Malgré le confinement, l'Urma met en œuvre les moyens nécessaires à la continuité pédagogique à distance via la plateforme Itslearning, qui permet aux professeurs de planifier et de partager des ressources avec les apprentis. Yparéo, une autre application, permet, elle, la saisie des notes.

Parallèlement, le service formation continue répond à l'appel d'offres régional Visa Métiers, qui a pour objectif d'apporter une formation diplômante à des demandeurs d'emploi. Pourraient donc ouvrir en septembre 2021 les formations :

- CAP boucher;
- CAP charcutier traiteur;
- CAP maintenance des mécaniques espaces verts.



APPRENTISSAGE

Rentrée 2020

La relance dans l'artisanat
passera aussi par
l'apprentissage et la formation.

Nos conseillers sont
à votre écoute et mobilisés
pour vous soutenir dans vos
démarches de recrutement.

Contactez-nous

URMA VENDÉE

02 51 36 53 00

poledev85@artisanatpaysdelaloire.fr

urmapaysdelaloire.fr

Nos filières :



ALIMENTATION

Boucher • Boulanger • Brasseur
Charcutier-traiteur • Pâtissier



AUTOMOBILE

Carrossier • Mécanicien automobile
Mécanicien agricole • Mécanicien espaces verts
Mécanicien moto • Peintre en carrosserie



SOINS À LA PERSONNE

Coiffeur • Esthéticien



TERTIAIRE

Vente-Commerce • Gestion de la PME
Professions immobilières
Management commercial opérationnel
Management de la TPE

PORTRAIT D'UN ARTISAN MAÇON

REPRISE D'ACTIVITÉ. En 1998, Éric Sautreau intègre l'entreprise familiale de maçonnerie créée en 1963 à Saint-Michel-en-l'Herm. Il en prend la direction en 1999 à la retraite de son père et ajoute l'activité de marbrerie. Aujourd'hui, un magasin funéraire à Luçon complète le siège et l'entrepôt de Saint-Michel-en-l'Herm. Éric Sautreau emploie 25 personnes, dont deux apprentis.

Comme beaucoup, l'entreprise s'est arrêtée le 17 mars. Mais l'activité funéraire liée aux inhumations a été maintenue. La production a repris le 21 avril. Le magasin funéraire, lui, est encore fermé.

Comment s'est passée cette période ?

L'activité funéraire étant maintenue, nous avons eu des appréhensions sur les procédures en cas de décès liés au covid-19 car ce sont des inhumations particulières. Puis j'ai préparé la reprise de la production fin avril : commande des matériaux, contact avec les clients et visioconférences avec la Capeb et la CMA pour réorganiser le travail. En tant que tête de liste pour la mairie de Saint-Michel-en-l'Herm, j'ai aussi eu une activité importante sur la commune. Notre crainte portait surtout sur la résidence pour personnes âgées : nous avons peur qu'un résident soit contaminé. Aujourd'hui, ma préoccupation après avoir remis l'entreprise en route, c'est la reprise des scolaires.

Avez-vous pu obtenir des aides ?

J'ai demandé le chômage partiel pour mes salariés mais j'ai eu des soucis de connexion. Le report des charges a été accepté et j'ai pu décaler mes emprunts d'entreprise de six mois. Nous avons également reçu 1250 € du Fonds de solidarité. Enfin, j'attends un retour de ma banque pour un PGE.

Comment avez-vous relancé votre activité ?

J'ai suivi le guide de l'OPPBTP et assisté à une réunion du bureau maçons carreleurs de la Capeb dont je suis membre. J'ai ensuite informé le personnel. Les employés ont un kit de protections par chantier et une fiche mémo de l'IRIS-ST. Les vestiaires ont été condamnés. Un seul employé par véhicule, les autres utilisent les leurs. Il est interdit de déjeuner



dans les espaces confinés. On ne choisit que des chantiers où le client n'est pas et nous n'intervenons qu'avec son autorisation écrite. J'ai obtenu les équipements de protection grâce à un fournisseur d'équipement funéraire spécialisé qui livre gels, masques et désinfectants. C'est plus compliqué de trouver lunettes et gants jetables. Il est aussi difficile de faire respecter ces mesures par les employés sur les chantiers. Il faut faire confiance. Les conséquences de ces consignes seront surtout financières : les matériels de protection sont une charge non négligeable et non reportable ; il faut indemniser les véhicules personnels utilisés par les employés sur les chantiers. Ajoutez à ça le temps pris pour désinfecter les surfaces de contact : c'est une perte d'exploitation.

Que reprenez-vous de cette période ?

Plus de soutien à l'économie de proximité et de solidarité. Pourquoi pas répertorier les circuits courts de nos territoires et les diffuser auprès des communes ? Nos artisans s'y retrouveraient. Par ailleurs, les réseaux de syndicats professionnels, d'associations de commerçants artisans et la CMA jouent un rôle très important pour la reprise des activités. Ne soyez pas isolés.



Cours à distance pour les stagiaires de l'ADEA

Assurer la continuité de la formation assistant(e) de dirigeant d'entreprise artisanale à distance et maintenir le lien avec les stagiaires pendant le confinement : c'est l'objectif que s'est fixé l'équipe pédagogique de la CMA.



D'une durée de 18 mois à raison d'une journée par semaine, hors vacances scolaires, cette formation certifiante est ouverte à tous les profils et comprend quatre modules d'évaluation : secrétariat bureautique, stratégie commerciale, gestion de l'entreprise, et communication et relations humaines.

Dès le début du confinement, l'équipe a informé les stagiaires sur les modalités de poursuite de la formation et sur l'organisation des examens.

Elle a ensuite évalué les réactions face au passage du présentiel au distanciel et précisé l'organisation de la formation à distance : état d'esprit des stagiaires, besoins matériels, capacité à travailler sur l'outil informatique (besoins de tutoriels), créneaux disponibles pour la formation. « *Nos stagiaires avaient besoin d'être rassurés et de se sentir accompagnés* », confirme Martine Hervouet, conseillère en développement d'entreprise dans le cadre de la formation.

S'adapter à l'emploi du temps de chacun

Pour chaque module, un rappel des sujets théoriques restant à travailler dans le programme a été fait. Des séances collectives en sous-groupes de six personnes ont été organisées par visioconférence. Afin de s'adapter à l'emploi du temps de chacun, deux créneaux horaires ont été proposés



à chaque fois. Les exercices, les corrigés, et supports de cours numérisés ont été mis à disposition via Google Drive. Enfin, un planning des rencontres virtuelles a été instauré.

À l'issue de chaque cours à distance, une rencontre individuelle a été proposée selon les besoins. Un e-mail collectif a résumé le travail à effectuer.

La progression des stagiaires, bien qu'inégale selon les contraintes de chacun, est restée constante. Certains ont en effet dû cumuler leur activité professionnelle (gestion des dossiers d'arrêt maladie, de chômage

partiel, de chantiers) avec les devoirs de leurs enfants restés à la maison, ce qui a parfois engendré stress et incertitude sur leur capacité à poursuivre la formation à distance.

Pour autant, les retours sur la formation à distance sont positifs. Les stagiaires sont contents de se retrouver, même virtuellement, pour faire des exercices, pour échanger sur leurs situations et pour ne pas se sentir isolés.

En ce qui concerne les examens, compte tenu des conditions du confinement, toutes les épreuves auront lieu au mois de septembre.

Tribunal judiciaire, un nouveau guichet unique

L'année 2020 est marquée par une réorganisation judiciaire dont le mot d'ordre est modernisation¹. Entre la disparition des tribunaux d'instance et la création des tribunaux judiciaires, il faut vous familiariser avec ces nouveaux acteurs et apprivoiser des démarches différentes. *Laetitia Muller*

Le tribunal judiciaire : fruit de la fusion des TI et TGI

Au 1^{er} janvier 2020, les 285 tribunaux d'instance (TI) et les 164 tribunaux de grandes instances (TGI) de France ont disparu pour laisser place aux tribunaux judiciaires (TJ). La loi prévoit au moins un tribunal judiciaire dans le ressort de chaque cour d'appel, soit au minimum 36 TJ en France métropolitaine. Le TJ devient la nouvelle juridiction de droit commun, et il est compétent pour « toutes les affaires civiles ou commerciales »², soit les affaires civiles personnelles ou mobilières, quelle que soit leur valeur. Les juridictions d'exception, à l'image des tribunaux de commerce (TC) et des conseils de prud'hommes (CPH), conservent leurs rôles. En cas de litige avec un salarié, l'artisan doit se tourner vers le CPH. Lorsque le litige a lieu entre professionnels ou qu'il concerne un acte de commerce, le TC est compétent. **Attention** : en Alsace-Moselle, il n'existe pas de tribunal de commerce. Ce sont les chambres commerciales du TGI qui sont devenues, depuis le 1^{er} janvier dernier, les chambres

Mauvais payeurs dans le collimateur

Quel que soit votre statut (artisan, gérant de société, auto-entrepreneur), vous pouvez saisir directement la chambre commerciale du TJ du lieu d'implantation de votre entreprise en cas de litige avec un fournisseur. Afin de simplifier les soucis du quotidien, comme les refus ou retards de paiements de vos clients, la réforme Belloubet, du nom de la ministre de Justice, prévoit, au plus tard au 1^{er} janvier 2021, la création d'un tribunal spécialement compétent pour l'injonction de payer, avec instauration d'une procédure dématérialisée.

commerciales du tribunal judiciaire. Le TJ est donc bel et bien le nouvel interlocuteur de l'artisan.

Les modes de saisine du TJ

En cas de litige, entre 0 et 4 000 €, l'artisan doit effectuer une déclaration au greffe du TJ ou faire une saisine en ligne. Pour un litige supérieur à 4 000 €, le tribunal peut être saisi, soit directement par requête conjointe, soit par assignation via un huissier. Enfin, afin de décharger les greffes des tribunaux, la réforme prévoit une tentative de conciliation

avant chaque saisine du TJ, et favorise également les significations par acte d'huissier. Le justiciable peut saisir le TJ sans avocat pour les litiges estimés à moins de 10 000 €. Idem pour les contentieux dits de proximité : surendettement, baux d'habitation ou encore crédits à la consommation. Dans tous les cas, pensez à souscrire une assurance protection juridique, une contestation mal gérée peut vite mettre à mal votre trésorerie.

1. Loi 2019-222, du 23 mars 2019, de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.
2. Article L. 211-3 du nouveau Code de l'organisation judiciaire.

Abonnez-vous à l'édition nationale du Monde des Artisans



Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.
23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax: 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du Monde des Artisans pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom Nom

Profession

Nombre de salariés Adresse

.....

Téléphone Fax

E-mail

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/06/2020. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



NOUVELLES EXONÉRATIONS D'IMPÔTS LOCAUX

De nouvelles exonérations de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises sont instituées. Elles concerneront les petites entreprises implantées dans les territoires ruraux les plus fragiles.

TAXE SUR LES CDD D'USAGE

Une taxe de 10 € est instituée pour chaque contrat à durée déterminée d'usage conclu. L'objectif est de limiter le recours à ce genre de contrat. Elle était prévue par la réforme de l'assurance chômage.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

La prime Macron, exonérée de cotisations sociales et fiscales, est reconduite en 2020, mais sera réservée aux entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement. Elle devra être versée avant le 30 juin 2020.

LECTURE RAPIDE

Loi de finances : du changement pour les TPE



Les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2020 prévoient de nouvelles exonérations pour les petites entreprises, comme l'exonération de plusieurs impôts locaux dans les milieux ruraux.

Olivier Hielle

LOI DE FINANCES (LF) POUR 2020

• Baisse de l'impôt sur le revenu

La baisse de l'impôt représente un effort de 5 milliards d'euros pour l'État. Elle est concentrée sur les deux premières tranches de l'impôt. Le taux de la première tranche, de 10 064 € à 25 669 €, passe de 14 à 11 %. Le site impots.gouv.fr a mis en place un simulateur de la baisse d'impôt annoncée. Pour un célibataire sans enfant percevant un revenu net imposable de 20 000 € par an, cela représentant un gain de 300 €. Grâce au prélèvement à la source (PAS) et à des ajustements techniques sur les modalités de calcul du taux du PAS, ces gains pour le contribuable sont perceptibles depuis le mois de janvier 2020.

• Facturation électronique

La LF pour 2020 institue l'obligation de la facturation électronique dans les relations interentreprises, pour les entreprises assujetties à la TVA. Son entrée en vigueur n'est cependant pas pour tout de suite : un calendrier sera fixé par décret, entre 2023 et 2025. Le décret prendra en compte la taille et le secteur des entreprises concernées. La mise en place de cette facturation fera l'objet d'un rapport du gouvernement au Parlement.

• Taxe sur les CDD d'usage

La réforme de l'assurance-chômage a introduit un système de bonus-malus relatif aux contrats à durée déterminée (CDD). La loi de finances prévoit l'instauration d'une taxe de 10 € due par l'employeur au titre de chaque CDD dit d'usage. Les CDD d'usage

peuvent être conclus pour répondre à des besoins ponctuels et immédiats pour un poste spécifique, par exemple dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Cette taxe sera reversée à l'Unédic. C'est une mesure de plus contre les CDD de courte durée, après l'instauration du bonus/malus par la réforme de l'assurance chômage. Embaucher trop de CDD expose un employeur à payer davantage de contributions patronales relatives à l'assurance chômage.

• **Exonération de plusieurs impôts locaux en milieu rural**

Concentré sur les petites activités commerciales et les territoires ruraux les plus fragiles, la loi de finances pour 2020 crée un nouveau dispositif d'exonération d'impôts locaux dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural. Sont concernées les entreprises de moins de onze salariés réalisant moins de 2 M€ de chiffre d'affaires et les petites communes comprenant moins de 10 000 emplois et moins de dix commerces. Deux contributions peuvent être ainsi exonérées : la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière. La cotisation sur la valeur ajoutée est également concernée, en conséquence de l'exonération de CFE. Ce sera aux communes* d'instituer cette exonération, par une délibération du conseil municipal. Elles devraient être 21 512 communes à pouvoir l'appliquer. À noter que l'État n'y participera pas financièrement : le manque à gagner sera supporté uniquement par les collectivités.

• **Suppression du CITE en 2021**

La LF pour 2020 engage la réalisation de la promesse du président de la

République lors de la campagne présidentielle de 2017. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) va progressivement être transformé en une prime accordée dès l'engagement des dépenses de rénovation énergétique des bâtiments. La première étape consiste d'abord à créer une prime pour les ménages les plus pauvres au titre de la rénovation de leur logement. Cette prime sera versée par l'Agence nationale de l'habitat. Le CITE est prorogé en 2020 pour les ménages non encore éligibles à cette prime, qui n'en bénéficieront qu'en 2021.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (LFSS)

POUR 2020

• **Reconduction de la prime Macron**

En 2019, en réponse au mouvement des gilets jaunes, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 avait instauré une « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », versée par les employeurs du privé qui était défiscalisée et désocialisée, aussi bien s'agissant des contributions patronales que salariales. La LFSS pour 2020 reconduit cette prime tout en modifiant sensiblement les modalités. En effet, seules les entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement au moment du versement de la prime pourront désormais y être éligibles. À noter que toutes les entreprises peuvent mettre en place de tels accords, même les plus petites. La prime, d'un montant maximum de 1 000 €, devra être versée au plus tard le 30 juin 2020 pour pouvoir être exonérée d'impôts et de cotisations sociales.

• **Modification de l'expérimentation relative au congé maternité des travailleuses indépendantes**

Une expérimentation mise en place l'année dernière permet aux travailleuses indépendantes de reprendre progressivement une activité professionnelle après leur congé de maternité, à l'issue d'une période d'interruption totale d'activité de huit semaines. Mais les modalités sont apparues comme étant trop contraignantes. La LFSS pour 2020 assouplit donc la date de début de la reprise partielle d'activité. Celle-ci pourra débuter entre la fin de la période minimale d'interruption et le terme de la durée du congé de maternité.

L'article assouplit également la durée de la reprise partielle, en permettant une plus grande modulation des différentes périodes.

Enfin, il précise que le report des indemnités journalières ne peut intervenir que dans un délai maximal de dix semaines après la fin du congé maternité, alors que la LFSS pour 2019 ne prévoyait pas de limitation dans le temps à ce report.

• **Simplification de la notification du taux AT-MP aux employeurs**

Jusqu'ici, le taux de cotisation accidents du travail – maladie professionnelle (AT-MP) était notifié par courrier simple dans les établissements de moins de vingt salariés, à tarification collective. La LFSS pour 2020 prévoit une modification technique, permettant que le taux sur le compte AT-MP en ligne de l'employeur vaille notification. Il n'y aura donc plus de courrier.

* ou aux EPCI à fiscalité propre.

Taux de cotisation pour l'OPPBTB

Un arrêté du 17 décembre 2019, publié au *Journal officiel* le 5 janvier 2020, fixe le taux de cotisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics à l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB). Pour 2020, il est de 0,11 %. Ce taux est appliqué au montant des salaires versés par l'employeur, y compris le montant des indemnités de congés payés pour lesquelles une cotisation est perçue par les caisses de congés payés spécifiques à la branche professionnelle du bâtiment. L'emploi de travailleurs temporaires est également soumis à un taux de cotisation de 0,11 %. Ce taux s'applique à un salaire horaire de référence fixé par l'arrêté à 12,92 €. Il comprend l'indemnité compensatrice de congés payés.

10 idées reçues sur le document unique

Loin d'être une simple formalité, le document unique (DU), ou document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), permet de veiller à la santé de vos collaborateurs et d'améliorer les performances de l'entreprise. Précisions avec **Kévin Dufrenoy**, psychologue clinicien du travail (IPRP) et fondateur de la Clinique du Travail. *Propos recueillis par Samira Hamiche*

1. LES ENTREPRISES ARTISANALES SONT MOINS EXPOSÉES QUE LES GRANDES STRUCTURES AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX.

FAUX

Les TPE/PME méconnaissent encore trop souvent les moyens d'action sur ces problématiques et l'importance de s'en préoccuper. Les artisans sont pourtant confrontés à cinq principaux risques : le stress chronique, la surcharge de travail, l'isolement du dirigeant, la gestion des conflits. Le cinquième risque touche à la sphère financière (échecs et charges à honorer).

2. LE STRESS, ÇA FAIT PARTIE DU MÉTIER ET C'EST MOTIVANT !

VRAI ET FAUX

S'il peut y avoir des métiers qui génèrent une certaine tension et excitation, l'exposition de manière prolongée à des stressseurs est toxique pour la santé et génère angoisses, dépression, troubles du sommeil, addictions, TMS, etc. À terme, la chronicité du stress dégrade la qualité de travail et la santé des équipes, affectant la prise de décision, le risque d'accident du travail, l'absentéisme, les conflits. Le management par le stress est à éviter si l'on veut une organisation performante ; efficacité et stress ne sont pas compatibles.

3. LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX NE TOUCHENT QUE LES SALARIÉS LES PLUS FRAGILES.

FAUX

Ils sont l'affaire de tous car « l'homme machine » n'existe pas ! Contrairement à l'idée reçue, ce ne sont pas les personnes fragiles qui craquent en premier, au contraire. Ce sont bien souvent les meilleurs éléments d'une organisation, les personnes les plus impliquées, attachées à faire un travail de qualité que l'on reçoit en consultation souffrance au travail.

4. PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX NE REVIENT PAS CHER POUR UN ARTISAN...

VRAI ET FAUX

À première vue, le coût des démarches (prévention, équipements, sécurité...) peut soulever des réticences. Mais il s'agit en réalité d'un investissement qui rapporte (de 1 à 3 pour 1 € investi), sans parler des bénéfices directs et indirects sur la durée : gain de productivité, baisse des accidents, meilleure satisfaction...

5. LE DOCUMENT UNIQUE N'EST QU'UNE TRACASSERIE ADMINISTRATIVE, D'AUTANT PLUS QUE MON ENTREPRISE N'A PAS DE PROBLÈME !

FAUX

Plus qu'une formalité, le DU est un outil de prévention, qui cartographie les risques en termes de santé, sécurité et hygiène des salariés de l'entreprise. Il est le point de départ de tout plan d'action réaliste pour préserver son équipe !

6. LE DOCUMENT UNIQUE DOIT ÊTRE TENU À DISPOSITION DES SALARIÉS.

VRAI

L'employeur doit informer par affichage l'endroit où le DU est consultable par les salariés. En cas d'absence ou de non-actualisation, l'employeur encourt une amende de 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive dans un délai d'un an à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (Code du travail, art. R. 4741-1).

7. JE DOIS METTRE À JOUR LE DU CHAQUE ANNÉE.

VRAI

L'actualisation doit tenir compte de la vie de l'entreprise : nouveaux produits et équipements, embauche de salariés. Les artisans peuvent obtenir des aides techniques et financières de la part de divers organismes, dont

leur chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), afin d'identifier les risques et envisager des moyens d'action sur la prévention.

8. EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE, LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'EMPLOYEUR PEUT ÊTRE ENGAGÉE.

VRAI

Elle peut être engagée lorsque l'accident du travail ou la maladie professionnelle surviennent par la faute de l'employeur (art. L.4121-1 du Code du Travail). Les salariés ont aussi l'obligation de prendre soin de leur santé et de leur sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de leurs actes ou omissions (art. L.4122-1 du Code du Travail). La prévention, pour qu'elle soit efficace et pérenne, engage l'ensemble de l'entreprise.

9. L'EMPLOYEUR DOIT RÉDIGER SEUL LE DU.

VRAI ET FAUX

L'employeur peut le faire, ou il peut déléguer sa réalisation : à un salarié compétent en la matière ou à un expert des risques psychosociaux. La rédaction du DU peut aussi être participative (employeur et salariés).

10. IL EXISTE DES ORGANISMES POUR ME CONSEILLER SUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION.

VRAI

Les CMA, les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), la médecine du travail, l'Anact ou encore l'INRS*, sont des interlocuteurs privilégiés. Leur champ d'intervention est varié : aide à la rédaction du document unique, intervention curative, formation à la prévention, études en santé au travail, recommandations...

* Institut national de recherche et de sécurité.

Le référencement local sur les moteurs de recherche, réseaux sociaux et applications mobiles joue un rôle essentiel dans la visibilité des commerces de proximité et entreprises ancrées dans les territoires. Pour les artisans, c'est aujourd'hui un axe prioritaire pour faire croître leur activité, car la recherche locale surpasse les autres types de recherche lorsqu'il s'agit d'acheter. *Coordination Samira Hamiche*

7 CLÉS pour réussir votre référencement local

1. LOCALISEZ VOTRE SITE ET VOS PAGES « SOCIALES »

Sur votre site Internet et sur vos comptes de réseaux sociaux, indiquez clairement l'adresse physique complète de votre entreprise (boutique, siège social...). N'hésitez pas à rappeler cette adresse dans le texte, en y associant votre métier et le nom de votre localité. Exemple : « coiffeur à Pontivy ». Pour être identifié par les moteurs de recherche (du web et des réseaux sociaux), cette composante géographique (métier + localité) doit être répétée au sein d'articles, de pages et de publications sur les réseaux sociaux.

2. OPTIMISEZ LE TITRE ET LA MÉTA-DESCRIPTION DE VOTRE SITE

Les balises « title » et « meta-description » de votre site s'affichent prioritairement dans les résultats des moteurs de recherche. Elles doivent être complétées avec soin en mentionnant votre activité et la localité. Exemple : « plombier à Évreux »... pour avoir une chance de se retrouver davantage visible sur ces mêmes moteurs de recherche.

3. COMPLÉTEZ ET OPTIMISEZ VOTRE PAGE GOOGLE MY BUSINESS

La plupart des recherches passent par Google, posséder sa fiche Google My Business s'avère donc nécessaire. Créez et complétez avec soin votre fiche, en indiquant votre catégorie d'activité, vos coordonnées complètes (adresse physique, email, téléphone(s),

URL du site, plan, produits vendus, vos horaires d'ouverture et toutes les informations utiles aux clients.

Illustrez avec des photos de qualité bien représentatives de vos services : elles doivent donner envie de s'adresser à vous. Une visite virtuelle de l'établissement à 360° est un plus. Depuis peu, il est aussi possible de présenter gratuitement des produits et offres, via des fiches descriptives. Enfin, mettez régulièrement à jour votre fiche et soyez vigilant aux statistiques.

Un bilan vous est envoyé chaque mois par mail.

4. INSCRIVEZ-VOUS À DES ANNUAIRES LOCAUX ET CARTOGRAPHIQUES

Référez votre entreprise dans des annuaires généraux (Pages Jaunes), spécialisés selon votre activité (Yelp, TripAdvisor, La Fourchette...) et géolocalisés comme Google Maps (via Google My Business), Waze ou Mappy.

Si votre collectivité territoriale recense les entreprises locales, inscrivez-vous sur son site. Idem pour votre fédération professionnelle, les annuaires sectoriels, les associations locales de commerçants, etc.

5. UTILISEZ LES MICROFORMATS POUR UN BALISAGE SÉMANTIQUE DE VOTRE SITE ET PAGES

Pour accroître votre visibilité locale sur les moteurs de recherche et pour la recherche via les assistants vocaux et applications vocales

(Siri, Google Assistant...), il est conseillé de fournir des précisions sur votre activité à partir d'un code structuré (microformats ou balisage sémantique). Les moteurs de recherche se voient ainsi faciliter l'indexation de vos pages Web à partir du code intégré au sein de vos pages. Google propose un outil d'aide au balisage www.google.com/webmasters/markup-helper/u/0. Il suffit de compléter pour générer un code HTML à intégrer à son site.

On peut aussi utiliser schema.org (en anglais).

6. ENCOURAGEZ LES AVIS D'INTERNAUTES, ÉCHANGEZ

Encouragez vos clients satisfaits à laisser leur avis et répondez systématiquement à tout avis qu'il soit positif, négatif, critique, qu'il apporte de nouvelles idées ou suggestions pour votre entreprise. Répondre en ligne, c'est porter de la considération à tout prospect ou client.

7. POSSÉDEZ UN SITE « RESPONSIVE »

30 % des recherches sur mobile sont liées à un emplacement local. 72 % des clients ayant fait une recherche locale ont visité un magasin dans les 8 kilomètres à la ronde. Posséder un site « responsive » (optimisé pour le mobile) est aujourd'hui indispensable pour que les informations y soient lisibles avec des rubriques faciles à naviguer.

Dimensions : 4 963 / 5 413 / 5 998 /
6 363 x 2 690 x 2 254 / 2 524 / 2 764 mm
Longueur intérieure maxi :
2 670 / 3 120 / 3 705 / 4 070 mm

Motorisations :
Diesel : 2,3 l 120 / 140 /
160 et 180 ch
GNV : 3,0 l 136 ch
Electric : 90 kW (122 ch)



Volume utile :
8 / 10 / 11,5 /
13 / 15 / 17 m³
Charge utile :
950 à 1 425 kg
PTAC :
3,0 à 3,5 T

FIAT DUCATO 2020

Papy fait de la résistance

Les années passent et le Fiat Ducato poursuit sa brillante carrière. Désormais, il adopte de nombreuses aides à la conduite et va être proposé en version 100 % électrique. Lancé en 2006, le modèle commence toutefois à accuser le poids des ans : dans l'habitacle, les matériaux employés et les assemblages ne soutiennent plus la comparaison avec les modèles plus récents. *Guillaume Geneste*

Nouvelles motorisations

Sous le capot, les moteurs diesel ont légèrement évolué pour répondre aux normes antipollution Euro6-d. Ils gagnent quelques chevaux au passage pour offrir des puissances de 120, 140, 160 et 180 ch. Les deux derniers peuvent être associés à une nouvelle boîte auto à 9 rapports.



Une version électrique cette année

Aux moteurs diesel, le Ducato ajoute toujours une version faisant appel au gaz naturel avec un moteur 3,0 l de 136 ch. Et, cette année, Fiat va lancer une toute nouvelle version 100 % électrique proposée avec plusieurs tailles de batteries pour une autonomie allant de 220 à 360 km. La puissance maximale annoncée est de 90 kW (122 ch) pour un couple maxi de 280 Nm. Le Ducato Electric sera aussi proposé avec de très nombreuses variantes de carrosseries, dont les fourgons dans toutes les dimensions mais aussi des versions plancher-cabine et châssis-cabine pour recevoir des carrosseries.

Nombreuses aides à la conduite

Pour cette version « MY 2020 », le Ducato reçoit de nombreuses aides à la conduite. Au programme, en série ou en option selon le niveau de finition : assistant d'angle mort, détection d'obstacle transversal arrière, freinage automatique d'urgence, alerte de franchissement de ligne, reconnaissance des panneaux de signalisation, phares automatiques, radar de recul avec caméra de recul associé au nouveau système multimédia avec téléphonie et navigation avec écran tactile 7" compatible Apple CarPlay et Android Auto...



Volant non réglable en profondeur

Finitions intérieures



Agrément de conduite BVA

Confort



À PARTIR DE 29 210 € HT

ON A MENÉ



TOUS LES PAPIERS
SE RECYCLENT.

JOURNAUX, MAGAZINES, PAPIERS MÊME AVEC
AGRAFES, ENVELOPPES MÊME SANS FENÊTRE,
CAHIERS MÊME AVEC SPIRALES...

TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT.

EN LES DÉPOSANT DANS LE BAC DE TRI,
VOUS LEUR OFFREZ UNE NOUVELLE VIE.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RECYCLAGE
SUR TRIERCESTDONNER.FR

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits



Joël Fourny
Président de la Fnapem
et de la CMA Pays de la Loire

« Maîtriser l'usinage d'une pièce de manière traditionnelle permet, dans un second temps, d'appréhender les différentes phases d'usinage sur un centre à commande numérique. »



www.fnapem.fr

SOUS-TRAITANTS POUR L'INDUSTRIE

DES SECTEURS EN PROGRESSION

Représentées majoritairement dans les secteurs de la sous-traitance industrielle, les TPE artisanales profitent pour la plupart d'une conjoncture favorable.

Seul bémol : les recrutements restent difficiles malgré l'évolution des métiers vers le numérique. *Isabelle Flayeux*

En 2016, 82 % des entreprises de la sous-traitance industrielle sont des TPE artisanales. « Nos métiers regroupent une dizaine de secteurs, de l'ennoblissement textile aux pièces en caoutchouc et plastique, en passant par l'industrie électronique et la chaudronnerie. Il arrive que des entreprises cumulent plusieurs activités, la métallurgie et la plasturgie par exemple, pour répondre de manière globale aux besoins des donneurs d'ordres », souligne Joël Fourny, président de la Fnapem (Fédération nationale des artisans et des petites entreprises de la métallurgie et de la mécatronique) et de la CMA Pays de la Loire. Après une période compliquée en termes de commandes entre les années 2008 et 2012, la croissance a repris pour arriver

à une stabilisation, voire une intensification dans certains secteurs. Le chiffre d'affaires des entreprises artisanales de moins de vingt salariés est passé de -4 % en 2013 à + 4 % en 2018.

VALORISER LES MÉTIERS DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Confrontées à la problématique récurrente du recrutement, les entreprises peinent à trouver des jeunes capables d'intégrer leurs équipes, notamment pour remplacer les salariés sur le chemin de la retraite. « Le phénomène est accentué dans les métiers du travail des métaux, à tel point que le manque de main-d'œuvre ralentit parfois l'activité. Globalement, même si c'est plus ténu dans la plasturgie, les

entreprises pâtissent d'une image négative. Les métiers sont considérés comme relativement pénibles et salissants alors qu'ils s'appuient désormais sur des technologies nouvelles avec des machines de fabrication, des centres d'usinage à haute technologie. » Pour valoriser leurs métiers directement auprès des jeunes et de leurs familles, les syndicats professionnels mettent en place différents dispositifs sur les territoires : portes ouvertes, forums, rencontres dans les collèges, films d'entreprise... Une communication dynamique pour montrer le vrai visage de ces secteurs d'avenir, qui prônent l'approche à la fois traditionnelle et innovante de l'enseignement, et dans lequel l'alternance a toute sa place.

29 000

entreprises artisanales de sous-traitance industrielle en France.

Insee, dénombrement au 1^{er} janvier 2016.

97 000

salariés sont employés au sein des entreprises des dix secteurs.

Accoss-Urssaf, salariés au 31 décembre 2016.

14,4

milliards d'euros de CA réalisés par les entreprises des activités de sous-traitance industrielle.

Insee-Esane 2014.

ARTISANS TAXI

VIVRE AVEC SON ÉPOQUE

Un temps déstabilisé par l'arrivée des plateformes de VTC, le métier de chauffeur de taxi a su reprendre le dessus et se mettre au goût du jour en adoptant à son tour les outils numériques. Le point avec Michel Gougeon, président de la Fédération nationale des artisans du taxi (Fnat).

Sylvain Guillaume



Michel Gougeon

Président de la Fédération nationale des artisans du taxi

« Nous n'avons pas le monopole du transport et nous sommes respectueux de chacun, dès lors que les règles sont respectées et que la concurrence reste loyale. »

« **N**ous avons su nous remettre en cause », affirme Michel Gougeon, qui préside la Fédération nationale des artisans du taxi. La Fnat est l'une des trois organisations professionnelles d'un secteur qui retrouve ses repères après avoir été déstabilisé, voire ébranlé, par l'apparition des plateformes de VTC (véhicules de transports avec chauffeur) dont le principal acteur a donné son nom à un véritable phénomène social et sociétal : ubérisation ! Si, au départ, les VTC ont séduit un public essentiellement parisien ou métropolitain, leur émergence a conduit les chauffeurs de taxi* traditionnels à réagir. « Si bien que, si la qualité de service apportée par les VTC a pu s'avérer meilleure, ce n'est plus le cas aujourd'hui et notre activité est en train de reprendre le dessus, estime Michel Gougeon. Notre profession a su se valoriser, rehaussant le service et notamment le confort des véhicules. » Et le président de la Fnat, installé à Laval (Mayenne), de citer un exemple tiré de l'actualité récente : la grève des transports en commun en Île-de-France. « Nos tarifs étant réglementés, nos clients n'ont pas eu les mauvaises surprises rencontrées avec certains VTC qui ont pratiqué des écarts de prix incompréhensibles. Dans une

telle période, nous sommes apparus comme une solution plus fiable. »

« RELATION AMÉLIORÉE »

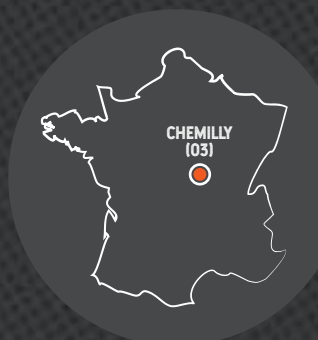
Dans de plus en plus de villes et d'agglomérations, les artisans taxi se dotent à leur tour d'applications numériques et remplacent leurs vieux systèmes de communication radio par des outils reliés aux smartphones. « La relation avec les clients s'en trouve améliorée, constate Michel Gougeon. L'utilisation de moyens modernes bouscule parfois les habitudes, la transition peut prendre un peu de temps, mais c'est un passage obligé. La récente loi d'orientation sur les mobilités prévoit la généralisation de l'open data : c'est pour nous une occasion d'améliorer encore nos services grâce à la géolocalisation, l'information en temps réel... Il faut vivre avec son temps ! » Tandis que les plateformes de VTC peinent à conserver des chauffeurs soumis à des conditions de travail et de rémunération peu engageantes, Michel Gougeon souligne à l'opposé l'attrait du métier de taxi : « Des jeunes s'engagent, se forment, décrochent un emploi dans la plupart des cas. Ils disposent d'une convention collective intéressante. Il est rare que quelqu'un entré dans la profession n'y soit plus vingt ans plus tard, preuve que l'activité est attractive. »

* Environ 60 000 licences sont recensées en France, dont près de 18 000 à Paris et dans sa première couronne.



© ART_ZZZ

www.fnataxi.fr



« Avec le regain d'intérêt du grand public pour le patrimoine, les traditions, les monuments historiques..., je suis serein quant à l'avenir de notre activité. »

KYRIELLE DE CLOCHERS

HEUR'TECH – ARTISAN CAMPANAIRE

Garantes des heures qui s'égrènent, les cloches de nos églises cadencent notre quotidien. Inlassablement, subrepticement. Derrière cette ponctualité à l'épreuve du temps se cache un savoir-faire souvent méconnu, celui des campanistes. Discret et efficace, Éric Chomel, installé au centre de la France, est l'un d'eux...

Julie Clessienne

L'HEURE DE S'INSTALLER

« Avant les cloches véhiculaient beaucoup de superstitions ; leur langage était structuré, destiné à informer les villageois : les heures, l'angélus, le glas, autant de coups portés que l'âge de la personne décédée... », conte Éric Chomel, un des rares campanistes français.

Aujourd'hui spécialiste de ce patrimoine singulier, c'est pourtant le hasard qui mène ce mécanicien dans les travaux publics sur cette voie : une expérience dans une entreprise d'horlogerie industrielle à Saint-Étienne, dont il est originaire, une formation à Paris... « La demande existait ; le centre de la France offrait des opportunités car la concurrence était faible. » Son entreprise, Heur'Tech, naît en 1995, dans l'Allier.



PHOTOS : © LUC BERTAU

TOUCHE-À-TOU

Spécialisé dans l'électrification des systèmes de gestion de commande des cloches (sonnerie et balancement), le métier de campaniste est surtout l'apanage des touche-à-tout. « Électricien de base, il nécessite des connaissances en mécanique et en horlogerie (pour intervenir sur des modèles datant parfois encore de la fin du XIX^e), en charpenterie et ferronnerie (car nous fabriquons aussi les beffrois, qui soutiennent les cloches), en électronique... », énumère Éric Chomel, qui regrette de ne pouvoir embaucher d'apprentis. « Le manque de formation diplômante adéquate m'inquiète du point de vue de la pérennisation des savoir-faire. »



ANTI COUP DE Foudre

Alors que seules 15 % des communes en France fonctionnent encore avec des systèmes manuels, les campanistes ne peuvent miser toute leur activité sur l'électrification. Historiquement, la pose de paratonnerre et parafoudre sur les toits des clochers leur incombe également. La moitié de l'activité de Heur'Tech aujourd'hui. « *Nous gérons l'installation et les vérifications, obligatoires pour ces dispositifs. Nous sommes d'ailleurs certifiés Qualifoudre.* » Plus insolite, Éric Chomel entretient aussi trois des derniers « jacquemarts » de France, des automates qui indiquent les heures en frappant une cloche avec un marteau.



S'UNIR POUR DURER

En 2004, Heur'Tech a rejoint le groupement ATC*. « *Nous sommes sept entreprises à nous être réparti presque tout le territoire français.* » Une concurrence saine et des avantages non négligeables : « *Nous avons développé des produits d'électrification selon notre propre cahier des charges, mis en place une politique de prix commune... Nous partageons aussi un stand lors du Salon des maires à Paris.* » En 2011, ATC a même repris une fonderie datant de 1715, désormais installée à Strasbourg. « *Nous conservons ainsi ce savoir-faire exceptionnel et complétons notre offre. D'autant que les demandes sont encore fortes, notamment au Vietnam et en Afrique !* »

*Artisans techniciens campanaires.



AU SERVICE DU PATRIMOINE

Fort de 800 clients (mairies, communautés de communes, Drac, pour l'essentiel) et de 450 contrats d'entretien annuels sur une zone qui couvre dix départements, Éric Chomel... ne chôme pas ! En renfort : son épouse Sylvie, conjointe collaboratrice, et trois techniciens formés par ses soins. « *Les conditions d'intervention sont difficiles, dangereuses. Une fois là-haut, nous en profitons pour jeter un coup d'œil à tout : respect des normes de conformité, tuile manquante, invasion de pigeons, charpente en mauvais état... Les maires sont responsables de ce patrimoine mais aussi en cas d'accident.* » Adjoint de sa commune, il connaît leurs problématiques et peut les aiguiller au besoin.

Assistez au spectacle exceptionnel de la fonte d'une cloche en flashant ce code...



www.heurtech.fr +

DATES CLÉS

1995

Naissance de l'entreprise à Chemilly. Elle mettra deux ans à se lancer, deux autres avant de passer sous le statut de SARL.

1999

Embauche d'un premier salarié. Deux autres viendront renforcer l'équipe dont le dernier en février 2020. « *Une progression raisonnée et raisonnable.* »

2004

Heur'Tech rejoint le groupement ATC, créé en 2000. Le développement de leurs propres produits répond à leurs exigences et à leurs pratiques.

2011

Acquisition de la fonderie Bollée. Une quarantaine de cloches y est coulée chaque année, notamment pour des demandes à l'international.

2020

Attente d'une réponse pour l'obtention du label « Entreprise du patrimoine vivant » et nouvelle participation aux Journées européennes des métiers d'art en avril. En 2019, Heur'Tech a atteint les 530 000 € de CA.

CUMUL, MODE D'EMPLOI



PHOTOS : DR

Ils exercent en même temps un métier salarié qui leur assure un revenu, et leur passion dans une activité artisanale d'appoint qu'ils ambitionnent souvent de voir devenir leur occupation principale. Pourquoi, comment ? Voici trois témoignages de pluriactifs, pour l'exemple... Sylvain Villaume

TRAVAIL, PLAISIR & INDÉPENDANCE

Selon une étude de l'Insee datant de 2016, plus de 2 millions de Français cumulent deux activités professionnelles et 500 000 exercent une activité indépendante en plus d'un emploi salarié. L'époque, avide d'anglicismes, appelle ces pluriactifs les « slashers », en référence au signe slash (/) qui sépare les activités... Président du Salon des micro-entrepreneurs, qui s'était penché sur le sujet il y a trois ans, Alain Bosetti affirmait alors au *Figaro* que « les slashers souhaitent conjuguer travail, plaisir et indépendance ». Bien sûr, le cumul d'activités peut impliquer des règles particulières sur le plan fiscal, social, juridique... Pour celles et ceux qui voudraient se lancer dans une activité artisanale à côté de leur emploi salarié, le mieux est de se tourner vers sa chambre de métiers et de l'artisanat.

www.artisanat.fr

CAROLINE FICHE LE LOUARN, TAXI AMBULANCIÈRE ET GRAVEUSE SUR VERRE

UNE VOCATION ENFIN ASSOUVIE

Elle parle de la gravure sur verre comme d'une vocation « développée tant bien que mal », « contrariée par les ambitions socioprofessionnelles » que ses parents manifestaient pour elle... Mais les études correspondant aux attentes familiales n'ont pas abouti, et Caroline Fiche Le Louarn est aujourd'hui ambulancière diplômée d'État (depuis 2013) et taxi (depuis 2017), salariée d'une entreprise de Laval (Mayenne), un travail qui représente 45 à 50 heures par semaine. « J'exerce une profession à laquelle je ne me destinais pas, mais qui me convient. J'ai la chance d'avoir une hiérarchie bienveillante, et des collègues arrangeants », dit-elle. Car, en parallèle, Caroline a fini par consacrer son temps libre à son art de prédilection. Quelques mois après son embauche à Laval, elle est contactée par la maison Dior, qui cherche une graveuse pour personnaliser des flacons de parfum. Sur l'insistance de son frère, Caroline tenait un blog sur lequel elle présentait son travail, et Internet qui réduit parfois le monde à un grand village a fait le reste... Depuis, d'autres missions pour d'autres marques, comme Guerlain ou Hermès, ont rempli l'agenda de l'artiste qui, en 2019, a compté que la gravure sur verre avait représenté un tiers de ses revenus d'ambulancière : « Voilà sept ans maintenant que je cumule les deux choses et je me sens arrivée à un tournant. J'aimerais donner une impulsion nouvelle à mon activité artistique, lui donner une dimension plus créative, j'ai d'ailleurs en projet un graveur spécialiste de la calligraphie. » La passion finirait alors par rejoindre la réalité.

lateliercaroline.wordpress.com

JEAN-MARC MERGER, TECHNICIEN DE MAINTENANCE ET PATRON DE BOL CONCEPT

« ÇA NE REMPLIT PAS LE FRIGO »

« Passionné de belles choses, mais pas designer », fêré de sports mécaniques, motard à ses heures, ayant grandi à quelques pas du circuit des 24 Heures du Mans, Jean-Marc Merger a décidé un beau jour de rassembler tous ces éléments a priori épars : ainsi est né Bol Concept, fabricant de fauteuils de bureau pivotants en forme de casques. « J'avais fait tomber un vieux casque d'une étagère et en le ramassant, je m'étais dit : tiens, on pourrait s'asseoir dessus ! » Dans la vraie vie, le même homme affiche au compteur 38 années de bons et loyaux services chez le constructeur automobile Renault, en tant que technicien de maintenance. Pour lancer Bol Concept, fin 2012, Jean-Marc Merger a trouvé des artisans locaux (« Un principe auquel je me tiens »), en l'occurrence un sellier et un peintre, lancé un site Internet et, depuis, écumant Salons et événements, il commercialise ses fauteuils auxquels s'ajoutent, depuis peu, des tabourets de bar, entretenant une relation direct avec les clients potentiels. Ce travail (contact, échanges, conception visuelle, liens avec les artisans...) occupe ses soirées et ses week-ends : « Je dors peu, précise-t-il. Mon employeur n'a montré aucune réticence, dès lors que ça n'empiète pas sur mon temps de travail. Le plus difficile est de coordonner tout le monde, du client aux prestataires. » « Quand je me suis lancé dans cette aventure, ajoute Jean-Marc Merger, qui a aujourd'hui 56 ans, j'imaginai pouvoir en vivre. J'y prends du plaisir, mais ça ne remplit pas le frigo. Jusqu'en 2018, je réalisais environ 25 ventes par an. En 2019, nous sommes passés à 59 ventes, dont une grande majorité de tabourets de bar. Et l'année 2020 semble se situer sur la même lancée. Peut-être que je pourrais envisager de passer à temps partiel chez Renault, mais ce n'est pas encore d'actualité. »



www.bol-concept.com

HERVÉ MAZEAU, ARTISAN EN SALAISON ET PIÉGEUR

« LE JOUR OÙ JE DEVRAI CHOISIR... »

CAP, BEP, bac pro, BTS... Hervé Mazeau possède la batterie complète des diplômes d'un cuisinier qui aurait pu faire carrière, y compris, lors de son apprentissage, un passage dans un établissement gastronomique réputé de Genève. Mais à 26 ans, et avec déjà deux enfants à l'époque, « j'ai décidé de privilégier ma vie familiale », précise-t-il pour expliquer pourquoi il a opté pour la restauration collective dans la fonction publique hospitalière. « Et puis, dit-il, quand les deux grands ont quitté le nid, j'ai eu envie de faire quelque chose qui me plaisait. Tout en conservant mon emploi à l'hôpital, j'ai créé en 2012 une société de piégeage : je m'occupe des animaux et des insectes nuisibles, de la guêpe au serpent en passant par le rat ou la taupe. Mais la passion pour la cuisine est restée, en particulier pour les produits fumés. Jeune, j'avais appris la fumaison, et j'aimais ça au point de dire que j'en ferais mon métier. » Avec un fumoir d'occasion, un sel de qualité déniché en Vendée, un labo construit à côté de son domicile avec espace de vente, et la collaboration d'un grossiste des halles de Limoges et du seul éleveur de

saumon de France, Hervé Mazeau se lance fin 2015, chez lui, en Haute-Vienne et, très vite, se met en disponibilité de la fonction publique...

« Chacune de mes deux entreprises se développe. Le jour où je devrai choisir, je garderai l'activité de salaison. C'est ma passion, mon plaisir, c'est chez moi : à 49 ans, c'est un privilège. Je gère mon emploi du temps, ma présence au marché d'Aixe-sur-Vienne, je fabrique mes produits fumés le matin, je consacre l'après-midi au piégeage, j'arrive même à passer du temps avec mon troisième fils, qui est encore ado. C'est compliqué, il faut oser, investir, faire face à des frais, travailler 70 heures par semaine, mais la réussite est au rendez-vous des deux côtés, c'est encourageant. » Hervé Mazeau concède une autre passion, pour les véhicules anciens. Il vient d'acquérir un vieux TUB Citroën qu'il aménage en magasin ambulant.



📍 Atelier de Fumaison

NATACHA POLONY

« IL S'AGIT DE SURVIE ÉCONOMIQUE ! »

La journaliste et essayiste, très engagée en faveur du « fabriqué en France », ne mâche pas ses mots quant à l'absurdité d'une économie hors-sol, déracinée. Elle remet ainsi du sens au cœur de l'acte d'achat, un acte militant qui conditionne le devenir de chacun de nous. Ou quand économie rime avec écologie environnementale et... humaine.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

POURQUOI VOUS ENGAGEZ-VOUS EN FAVEUR DU FABRIQUÉ EN FRANCE* ?

Tout d'abord, l'enjeu écologique nous pousse à penser à une relocalisation de l'économie. C'est une aberration de fabriquer à l'autre bout de la planète ! Je n'ai jamais opposé écologie et économie : « fin de mois » et « fin du monde » doivent se penser ensemble. La redynamisation du tissu industriel français permettrait, de plus, de continuer à faire vivre les territoires et leurs richesses. Fabriquer en France, c'est aussi préserver les savoir-faire, une mémoire, il y a une dimension culturelle. Je me suis jadis engagée auprès de Jean-Pierre Chevènement, qui était le seul à parler de désindustrialisation et de préservation des filières ; tout le monde ne jurait que par la mondialisation et le libre-échange...

QU'EN RÉSULTE-T-IL AUJOURD'HUI ?

Le système mis en place appauvrit les gens et détruit des territoires. Les politiques ont laissé disparaître des pans entiers de l'économie. Par exemple, lors du processus d'intégration de la Chine à l'OMC, l'UE a supprimé ses droits de douane. Trois mois plus tard, les importations de pull-overs chinois avaient bondi de 450 % ; deux ans après, il n'y avait plus de filière textile en France ni en Europe ! Le poncif selon lequel ce combat est « franchouillard » est consternant, car il s'agit de survie économique ! On parle beaucoup de la réforme des retraites. À quel moment va-t-on expliquer que le problème

est le manque de cotisants, et donc qu'il faut des emplois en France ? L'acte d'achat est politique. Consommer français, c'est avoir un impact sur l'économie française.

ET L'ARTISANAT DANS TOUT ÇA ?

L'un des phénomènes majeurs de notre modernité est l'industrialisation des processus. Dans ce contexte, l'artisanat reste indispensable car il répond à des problématiques essentielles, qui émergent seulement aujourd'hui. *Primo*, la question de la maîtrise du sens de ce que l'on fait. *Secundo*, la question de la transmission et du lien entre les générations ; puisque les gestes ne peuvent pas être réduits à une technique codifiée, l'artisanat relève d'une expérience qui se transmet. C'est fondamental pour que la société puisse exister et se sentir soudée. *Tertio*, l'artisanat induit une traçabilité ; cela sollicite la responsabilité du consommateur. *Quarto*, l'artisanat maintient de la vie dans chaque territoire. *Quinto*, l'autonomie mène à l'épanouissement ; l'artisanat répond à une certaine conception de la liberté.

INDUSTRIE, ARTISANAT ... COMMENT REDRESSER LA BARRE ?

Il faut développer les formations et l'apprentissage. Le discours de la société doit changer. Les métiers artisanaux ne sont valorisés qu'à travers la forme restreinte de « métiers de niches ». L'Éducation nationale passe à côté de l'intelligence de la main, qui est une notion essentielle. Il faut remettre en avant l'amour du travail bien fait, l'effort, toutes les valeurs qui sont au cœur de l'artisanat. L'État doit mobiliser ses moyens afin de soutenir ces filières, qui sont d'énormes sources d'emploi.

* À lire sur le sujet, le dossier du magazine *Marianne* n° 1181 du 1^{er} novembre 2019.

BIO EN 5 DATES

1999

Agrégée de lettres modernes ; admise à Sciences Po Paris.

2002

Candidate aux élections législatives (liste de Jean-Pierre Chevènement) et premier article publié dans l'hebdomadaire *Marianne*.

2011

Chroniqueuse dans l'émission *On n'est pas couchés* (France 2) aux côtés d'Audrey Pulvar puis d'Aymeric Caron.

2018

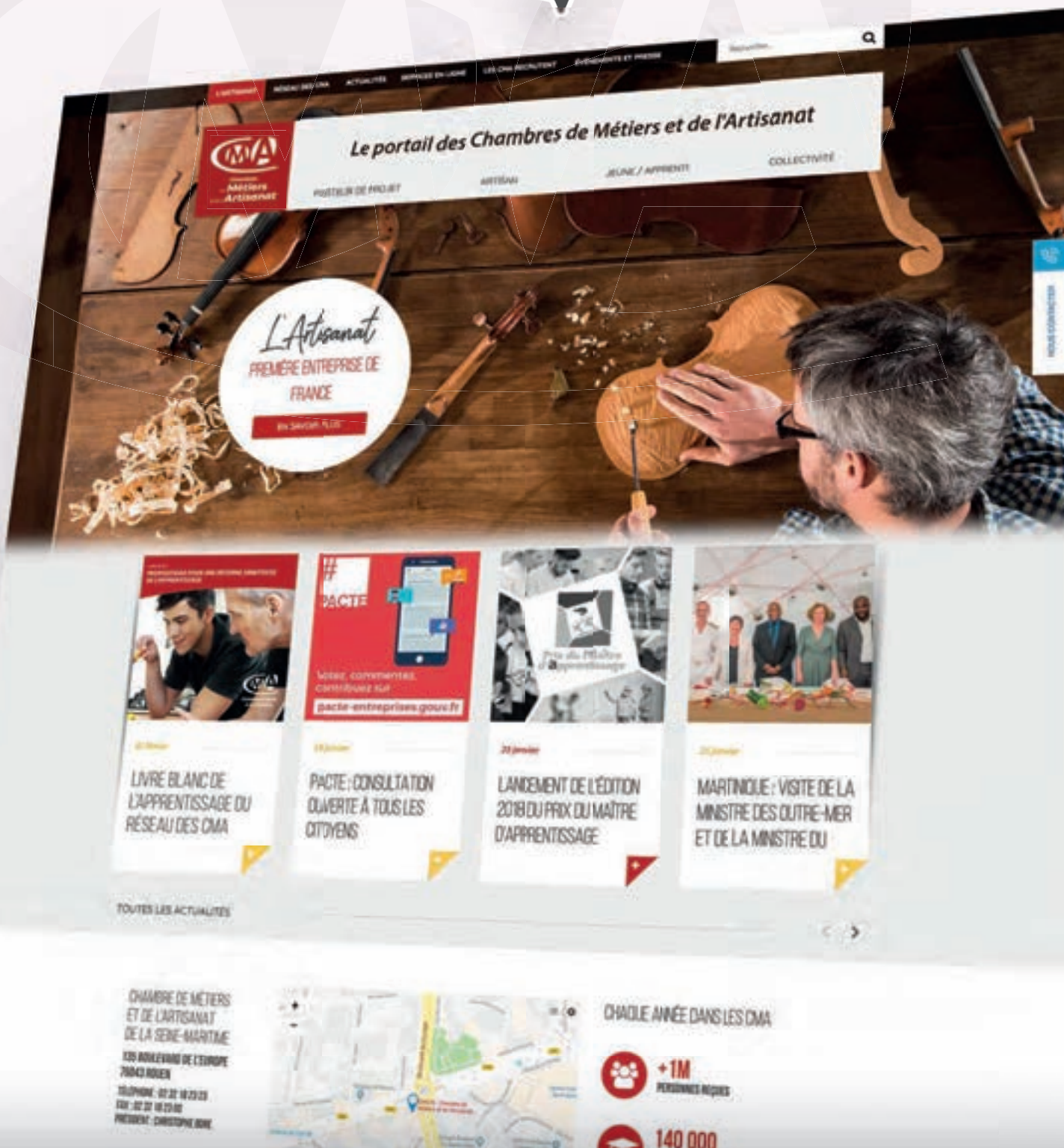
Directrice de la rédaction de *Marianne*.

2019

Participation à deux conférences lors du Salon du Made in France : « Et si on arrêtait de brader la France ? » et « Consommer local, c'est possible ! »



Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur [Artisanat.fr](https://www.artisanat.fr) >



POUVOIR COMPTER SUR SA BANQUE

LE CRÉDIT AGRICOLE SE MOBILISE
POUR SOUTENIR LES ENTREPRENEURS DU TERRITOIRE.



Édité par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit 440 242 469 RCS Nantes - Société de courtage d'assurance immatriculée auprès du Registre des Intermédiaires en Assurance ORIAS sous le N° 07 025 954 N° TVA FR 57 440 242 469 - Siège social: Route de Paris - NANTES - Adresse postale: 44049 NANTES CEDEX 9. © Stock photos, 05-2020

6

MOIS DE LOYER OFFERTS⁽¹⁾.



Pour vous aider à bien redémarrer, nous vous offrons 6 mois de loyer.

Pour tout financement en crédit-bail 48 mois d'un véhicule utilitaire neuf, quel que soit le modèle⁽²⁾, ses équipements et options. Car nous savons bien que pour aller de l'avant, il faut parfois un bon coup de pouce.

Mercedes-Benz



SAGA LA ROCHE-SUR-YON - LES SABLES D'OLONNE - CHALLANS - FONTENAY-LE-COMTE

(1) Offre exclusive de Mercedes-Benz Financial Services France, 6 loyers offerts assurances et prestations d'entretien Contrat Services incluses⁽³⁾, hors premier loyer majoré, pour toute souscription à un crédit-bail d'une durée supérieure ou égale à 48 mois. Réservée aux professionnels, hors taxi, client grands-comptes, loueurs et flottes, pour tout véhicule de la gamme utilitaires Mercedes-Benz : Citan / Vito / Sprinter. (2) hors Classe V et Classe X, commandé chez un distributeur participant du réseau Mercedes-Benz agréé entre le 11/05/2020 et le 30/06/2020 et livré jusqu'au 31/10/2020, dans la limite des stocks disponibles, et sous réserve d'acceptation par Mercedes-Benz Financial Services France S.A. - 7 avenue Niépce - 78180 Montigny-le-Bretonneux. RCS Versailles 304 974 249, N° ICS FR77ZZZ149071, ORIAS n° 07009177 (www.orias.fr). Conditions sur www.mercedes-benz.fr. (3) Conditions Générales de Vente des contrats Service Care disponibles auprès de votre distributeur. © Mercedes-Benz : marque déposée de Mercedes-Benz AG, Daimler AG, Stuttgart (Allemagne). Mercedes-Benz France, SAS au capital de 75 516 000 € - 7 avenue Niépce, 78180 Montigny-le-Bretonneux. RCS Versailles 622 044 287.